

RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES
DU PROJET DE CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

CONSCIENCE

EVERE

Septembre 2023



PHASE 1 - Définition et analyse des principaux enjeux environnementaux.....	3
Introduction méthodologique	4
Définition de l'alternative 0	7
Les documents de planification	7
Les évolutions tendanciellees	16
Les projets en cours sur le territoire	17
Analyse du diagnostic et bilan de référence	18
Analyse par critère	18
Conclusion	50
PHASE 2 - Analyse des incidences environnementales du projet de programme du CQD	52
Introduction méthodologique	53
Présentation du projet de programme et des principales alternatives étudiées.....	55
Analyse de la concordance des objectifs avec les plans et programmes en vigueur	58
Analyse des incidences globales du programme du CQD	76

PHASE 1 :

Définition et analyse des principaux enjeux
environnementaux

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

La phase 1 du rapport se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données précises à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative. Ils sont définis (contenu et sources) préalablement à l'analyse de la situation existante, à partir de la page 18.

Population et logement

Adéquation offre/demande
Degré de soutenabilité de la densification
Cohésion sociale
Salubrité / biens à l'abandon

Emploi / activité économique

Emploi
Mixité des fonctions

Cadre de vie

Espaces verts (quantitatif et qualitatif)
Alimentation durable
Espace public et qualité du cadre de vie
Création de repères symboliques et paysage urbain

Equipement

Accueil de l'enfance
Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Environnement

Cycle de l'eau et maillage bleu
Adaptation aux changements climatiques et résilience
Faune et flore et maillage vert
Sols, sous-sols
Pollution de l'air
Confort acoustique et vibratoire
Energie
Ressources

Mobilité

Accessibilité en transports en commun
Circulation motorisée
Vélo
Piétons / PMR
Alternatives à l'automobilité

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le RIE est construit à partir du diagnostic du CQD réalisé par PTA-JAVA, complété lors d'échanges itératifs au fur et à mesure de sa constitution. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse : il est repris sous forme synthétique et résumé dans les tableaux par critère, à partir de la page 18.

Le diagnostic complet est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, autrement dit, ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondantes à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse commence à la page 7 de ce document.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont compilées dans des « fiches » synthétiques qui prennent la forme suivante :

Thématique
Critère
Méthode d'analyse
Ce critère sera évalué sur la base des paramètres suivants : <ul style="list-style-type: none">- Paramètre- Paramètre- ...
Sources
Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023) Autres sources
Diagnostic
Synthèse du diagnostic par rapport au critère analysé
Alternative 0
Evolution probable de la situation par rapport au critère analysé dans les années à venir

Enjeux et opportunités liés au critère analysé

Pour la ligne « diagnostic », une évaluation « graphique » permet de noter « qualitativement » la situation actuelle par rapport au critère selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

Pour la ligne « alternative 0 », cette évaluation met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour le critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

La ligne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes (même code couleur) : si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimales), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2. Les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent sont repris à la suite et mettent en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

DEFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents stratégiques de planification pour l'ensemble du quartier Conscience, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Evere, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Conscience.

Le PRDD

Le périmètre du CQD englobe un noyau d'identité locale situé sur le parvis de l'église Notre Dame. Le quartier est à proximité d'autres noyaux d'identité locale : au nord, le quartier Helmet et le quartier de place de la Paix et au sud le quartier Paduwa, au croisement de l'avenue des Loisirs et de l'avenue des anciens combattants. Enfin, le périmètre du CQD est également à proximité d'un noyau d'identité à créer qui se situe sur la friche Josaphat, au sud de la zone.

Le quartier est par ailleurs « coincé » entre une « grande voirie urbaine », représentée par la chaussée de Haecht », et la ligne de chemin de fer reliant localement les gare d'Evere et de Bordet.



Cartes du PRDD mettant en évidence les Noyaux d'Identité Locale (en mauve à gauche) et l'armature Spatiale et Vision pour Bruxelles (à droite ; centre de quartier en rose) (Source : BruGIS, PRDD 2022)



Notons qu'au sein du périmètre, plusieurs axes sont classés comme « *Projet de périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine* » ce qui implique la revalorisation des biens architecturaux patrimoniaux. Le quartier du CQD est accolé au sud-ouest au quartier du Terdelt qui est classé « *Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* ».

Le périmètre du contrat de quartier se localise par ailleurs au cœur de plusieurs enjeux

écologiques importants à l'échelle de la Région :

- Au-delà des frontières administratives de la Région, les maillages vert et bleu doivent se raccorder aux espaces ouverts hors Région bruxelloise pour assurer les continuités hydrographiques et écologiques (flèches vertes sur l'image) : la situation géographique du périmètre implique qu'il est concerné par ces objectifs ;
- le périmètre est traversé par la promenade verte ainsi qu'une continuité verte (ligne pointillée vert foncé et ligne pointillée vert clair). Le principe fondateur du maillage vert est de créer des continuités entre les espaces verts pour les assembler, autant que faire se peut, en réseau. Les objectifs sont d'optimiser l'offre en promenade et en mobilité douce, de favoriser la biodiversité et de donner une structure, une cohérence et une lisibilité au réseau régional. Il convient donc d'améliorer les connexions entre les espaces verts par la mise à profit des espaces associés aux voies de communication et aux bâtis comme éléments de liaison ;
- Enfin, en termes de verdoisement, l'ensemble du périmètre est repris en « zone de protection de la ville verte de seconde couronne ».



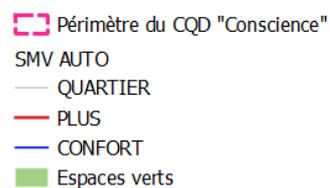
Maillage vert et bleu (source : PRDD, 2018).

Concernant la mobilité, le Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.



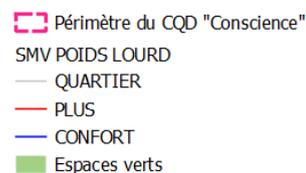
SMV Auto (source :Mobigis)

Au regard du **réseau auto**, la totalité du périmètre du CQD appartient au réseau QUARTIER de la SMV Auto. À proximité de la zone, l'Avenue Leopold III, à l'est, est intégrée au réseau PLUS. La chaussée de Haecht au nord et l'avenue Jules Bordet à l'est appartiennent au réseau CONFORT de la SMV Auto. Le quartier est ainsi repris au sein de la maille « Helmet-Terdelt ».



SMV Poids Lourd (source Mobigis)

Par rapport au réseau **Poids lourds** de la SMV, la totalité des voiries du périmètre du contrat de quartier sont intégrées au réseau quartier. L'avenue Leopold III à l'est du périmètre, est considérée comme CONFORT.

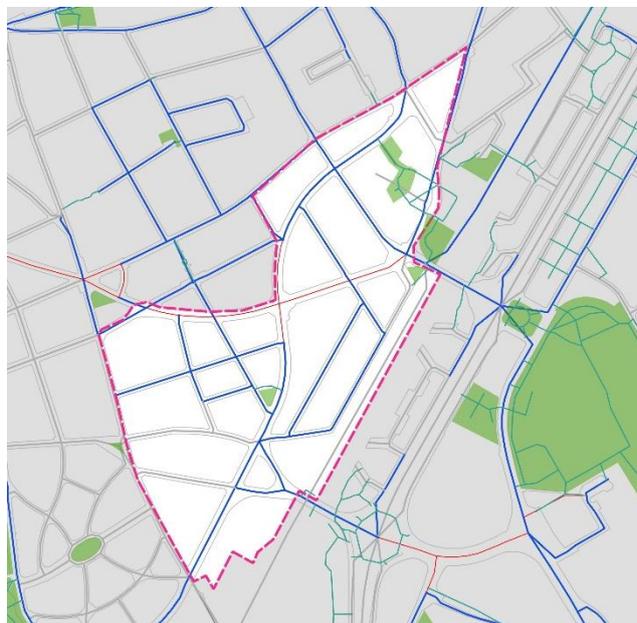


Dans le **réseau de transports en commun** de la SMV, l'avenue Henri Conscience, qui traverse le périmètre, appartient au réseau CONFORT. Au sud de la zone, la rue Auguste de Boeck et la rue



Godefroid Kurth appartiennent également au réseau CONFORT. Au sein du périmètre, plusieurs axes sont intégrés au réseau QUARTIER de la SMV Transports en commun : l'avenue Notre Dame, la rue Jean Baptiste et enfin le square Servaes Hoedemaekers. À proximité du périmètre d'étude, la chaussée d'Haecht au nord longe la zone du CQD, appartient également au réseau QUARTIER. L'avenue Leopold III à l'est est quant à elle repris dans le réseau PLUS de la SMV Transports en commun.

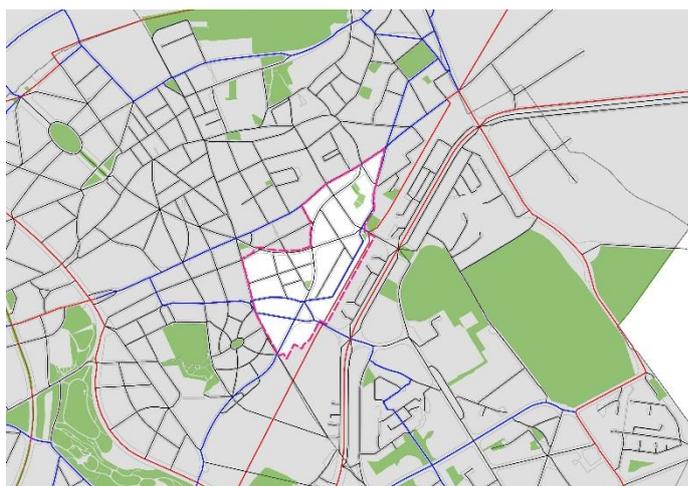
Réseau des transports en communs de la SMV (source : MobyGis)



Concernant le **réseau piéton**, l'avenue Notre Dame et un petit tronçon de l'avenue Henri Conscience sont intégrés au réseau PLUS de la SMV piéton. Le presque totalité des voirie appartiennent par ailleurs au réseau CONFORT de la SMV (sauf la rue Godefroid Kurth, la rue August De Boeck et une partie de la rue Jan Van Ruesbroeck).

-  Périmètre du CQD "Conscience"
- SMV PIETON
-  PLUS
-  CONFORT
-  QUARTIER
-  Voies lentes
-  Espaces verts

Réseau piétons de la SMV (source : MobyGis)



Enfin, au sein du **réseau vélo**, la grande partie des rues du CQD ont le statut de voirie QUARTIER. La rue Godefroid, August de Boeck, un tronçon de l'avenue Henri Conscience et la rue Jan Van Ruusbroeck sont quant à elles intégrées au réseau CONFORT de la SMV vélo. La chaussée d'Haecht qui longe au nord le périmètre appartient également au réseau CONFORT.

 Périmètre du CQD "Conscience"

velo

— QUARTIER

— PLUS

— CONFORT

■ Espaces verts

Réseau vélo de la SMV (source : Mobigis)

Par ailleurs, la promenade verte longe l'est du périmètre par le square Servaas Hoedemaekers. Le RER vélo, s'étend également aux abords du périmètre, le long du chemin de fer à l'est (non encore mis en œuvre). Enfin, plusieurs ICR parcourent le périmètre du CQD. Leurs tracés correspondent aux voiries CONFORT de la SMV Vélo.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose d'un Plan Communal de Développement, approuvé en 2022.

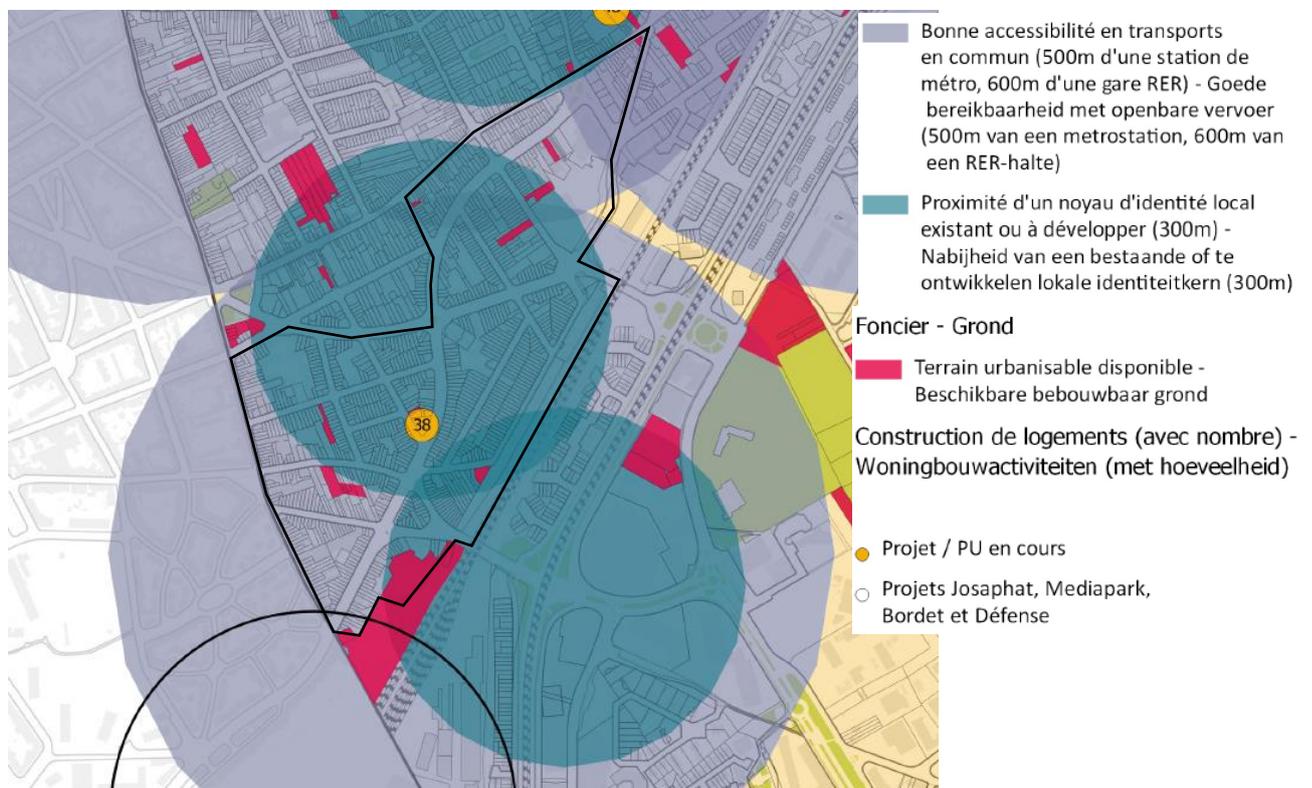
Pour l'ensemble du territoire Communal, des objectifs ont été définis, qui auront un impact dans le cadre du CQD :

- Axe 1 – Aller vers une urbanisation mesurée
 - o Densifier en priorité sur les terrains en dents creuses
 - o Viser le principe de « ville des courtes distances »
 - o Encourager la réhabilitation des bâtiments inoccupés et/ou insalubres pour optimiser leur utilisation
- Axe 2 – Lutter contre la précarité et la dualisation socio-spatiale
 - o S'assurer de l'équilibre entre les différents types de logements
 - o Encadrer la création de logements issue d'autres moyens que la construction neuve
 - o Favoriser les constructions ayant une part de surfaces transformables importantes
 - o Poursuivre la politique visant une meilleure répartition géographique des logements sociaux (cf cités sociales)
 - o Rompre l'isolement des parents et mineurs isolés et des personnes âgées
 - o Lutter contre le repli communautaire
 - o S'assurer de l'accessibilité aux PMR des services, logements et équipements publics
 - o Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse
 - o Adapter l'offre en hébergement des seniors à la demande locale

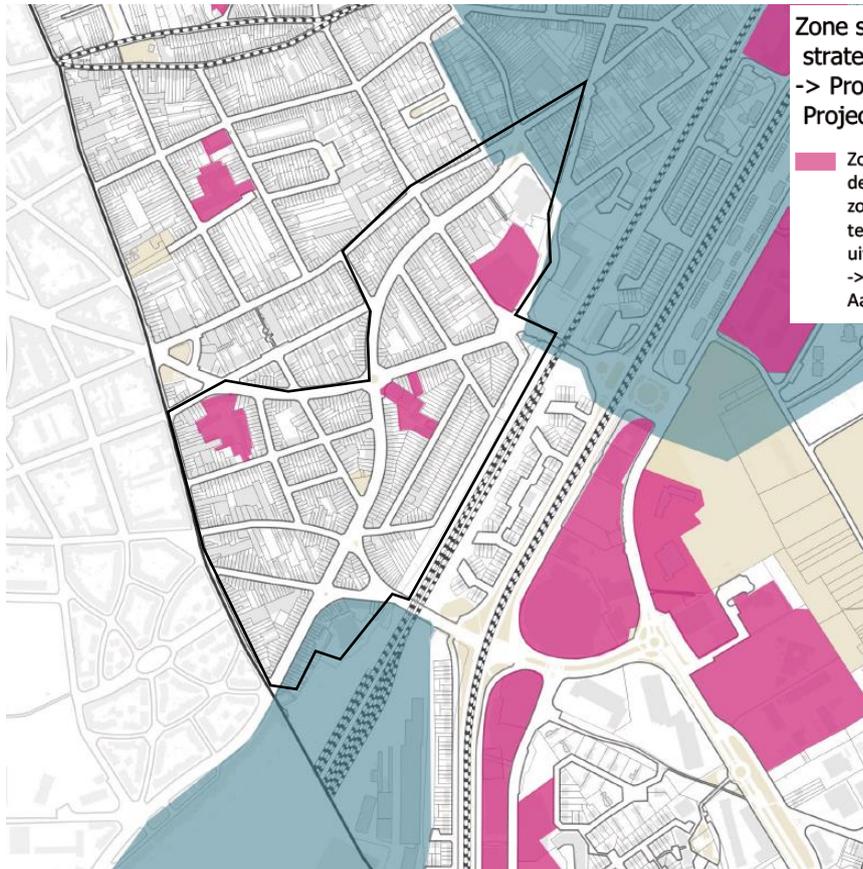
- Accompagner les jeunes non diplômés et les chômeurs de longue durée vers l'emploi
- Proposer des solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés
- Axe 3 – Maintenir la qualité du cadre de vie
 - Poursuivre la politique menée actuellement par la Commune en vue d'inciter à l'embellissement du paysage urbain par un encouragement à la diversité architecturale et aux travaux de ravalement et embellissement des façades.
 - Valoriser les éléments patrimoniaux intéressants (éclairage, perspectives)
 - Veiller à la qualité et à l'esthétique de l'aménagement des espaces publics
 - Maintenir un espace public propre et sécurisé
 - Renforcer le maillage vert en s'adaptant à la trame urbaine
 - Préserver la biodiversité et le caractère vert de la Commune
 - Garantir la qualité et la diversité des aménagements des parcs et espaces verts
 - Poursuivre la politique dynamique de maintien des potagers
 - Maintenir, voire développer les noyaux d'identité locale
 - Favoriser l'appropriation de la ville par les habitants et les liens entre habitants
- Axe 4 – Une Commune durable tournée vers l'avenir
 - Améliorer la mobilité active sur le territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial
 - Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle
 - Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques en créant des continuités paysagères et de mobilité

La phase de mise en œuvre prévoit par ailleurs des actions portant sur le quartier :

PT1A – densification soutenable :



PT1B – zones stratégiques



- Zone stratégique régionale - Regionaal strategische gebieden**
 -> Projet de création de nouveaux quartiers -
 Project om nieuwe wijken te creëren
- Zones nouvellement ouvertes à la construction de logement au PRAS (ZEMU, zone administrative, zone d'équipement) - Opeengebieden om woningen te bouwen volgens GBP (OGSO, administratiegebieden, uitrustingsgebieden)**
 -> Potentiel de reconversion important -
 Aanzienlijk conversiepotentieel

PT2 – intérieurs d'îlots



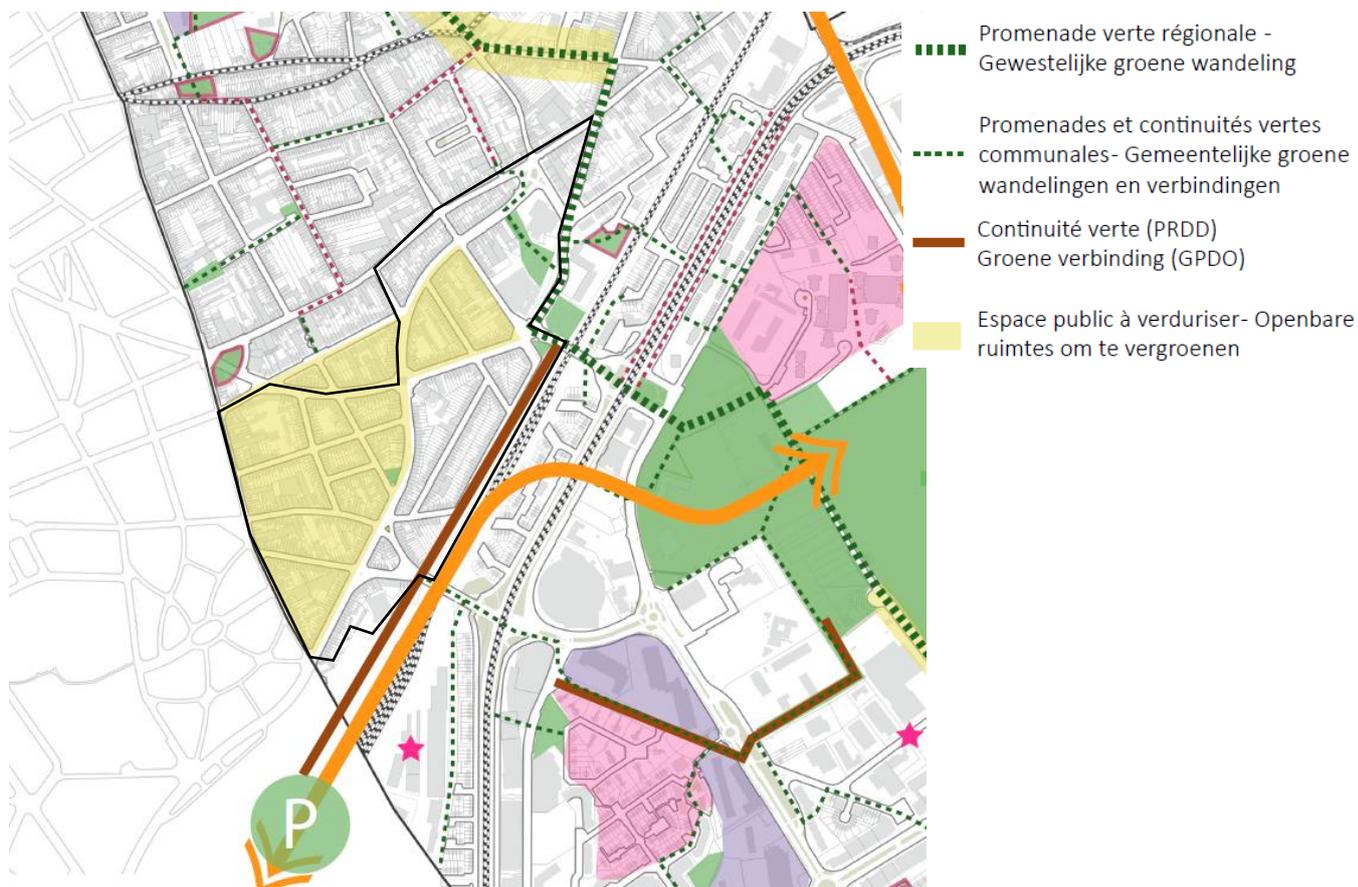
- Intérêt paysager à valoriser- te ontwikkelen landschapsbelang**
- Intérieurs d'îlots- Binnenterreinen**
- Red line:** Avec un potentiel d'urbanisation en vue de la fermeture de l'îlot- Met bouwpotentieel om de bouwblock te sluiten
 - Orange line:** Avec un potentiel de reconversion- Met conversiepotentieel
 - Yellow line:** A préserver- Om te behouden
- Zones de confort acoustique - Akoestische comfortzones**
- Dashed line:** Zone de confort acoustique à protéger / Quartier - Te beschermen akoestische comfortzones / Wijken
 - Grey box:** Zone de confort acoustique à créer - Akoestische comfortzone te creëren
- Zones de verdoiement - Vergroeningszones**
- Green line:** Zone de renforcement du caractère vert des intérieurs d'îlots- Zone met versterking van het groene karakter van de binnenterreinen van bouwblokken
 - Green box:** Zone de protection de la ville verte de seconde couronne - Zone met bescherming van de groene stad in de tweede kroon

PT3 – Equipements :

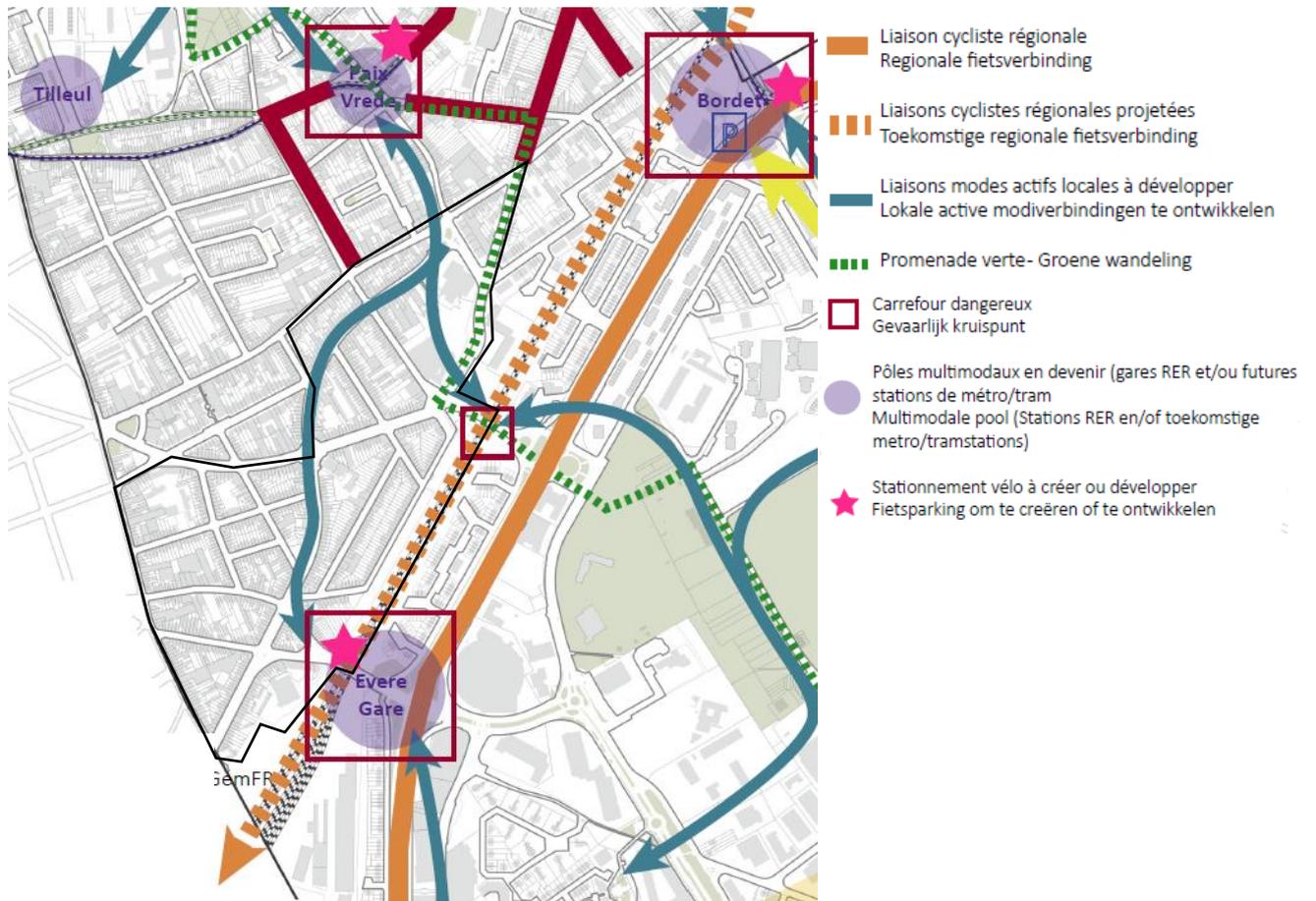
Le quartier Conscience est central, dense, moins familial, c'est un quartier riche en équipements communaux (maison communale, bibliothèque, maison sociale, mais aussi écoles). Il compte moins d'espaces verts, de crèches que le reste de la commune. La Maison Communale pourrait être restructurée / étendue afin de contribuer à une amélioration de l'accessibilité des équipements publics et une plus grande visibilité des services communaux auprès des citoyens (fiche O33). Ce quartier était un des quartiers les mieux pourvus en médecins (généralistes et spécialisés). Nombre de ceux-ci sont assez âgés. Il conviendra donc de les remplacer ou créer de nouvelles structures de type « maison médicale » pour permettre l'accès aux soins à la population. Outre les terrains sur le site de la maison communale, ce quartier ne possède pas de foncier public disponible actuellement.

Les besoins identifiés auxquels répondre par le développement d'équipements sont : cohésion sociale, soins/santé, crèches, aires de jeux / espaces verts.

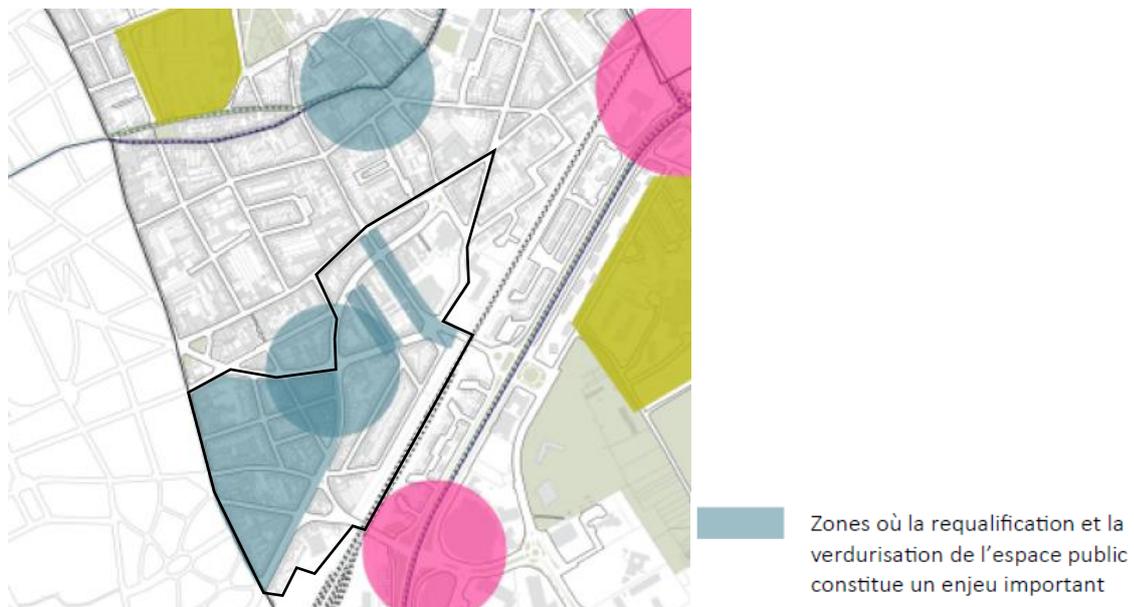
PT5 – maillage vert :



PT6 – Mobilité active



LC3 & LC12 - Optimisation de l'usage des charges d'urbanisme, notamment pour la production de logements conventionnés et O25 – Végétalisation de zones urbaines denses et peu vertes



Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Evere auront un impact sur le quartier visé par le contrat de quartier.

Projections de population

Bien que la croissance démographique de la commune ait été assez forte (+16%) sur la période de 2005 à 2015, on observe une croissance moindre mais élevée, allant de 10% pour la période 2015 à 2020 et une baisse de la croissance d'ici 2030, avec une projection à 6%.

On observe en parallèle que la commune de Evere a fait l'objet d'une forte croissance (+12%) du nombre de ménages privés sur la période allant de 2015 à 2022 dépassant celle dont fait l'objet l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale (7%). Comme pour la population, sur la période de 2022 à 2030 la croissance sera bien moindre, avec une évolution de moins de 5%, pour atteindre le nombre de 19.773 ménages privés en 2030, selon les projections de l'IBSA.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir de Evere est une augmentation de la population au sein toute les franges et plus particulièrement des enfants de 0 à 5 ans. La tranche des 6-11 ans va quant à elle augmenter le moins fortement.

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-65 ans	65-79 ans	80 ans et +
2022	1729	1830	3624	3146	6446	10144	10079	4401	2209
	+16%	+3,7%	+0,9%	+8,9%	+4,5%	+7,2%	+3%	+4,7%	+3,9%
2025	2012	1898	3657	3427	6740	10882	10399	4609	2296
	+5,2%	+8,8%	0%	-2%	+9,3%	+2,2%	+3,1%	+5,2%	+4,7%
2030	2117	2066	3660	3356	7370	11130	10727	4853	2404
Différence 2021-2030	+22%	+13%	+1%	+7%	+14%	+10%	+6%	+10%	+9%

Evolution de la population de la Commune d'Evere (Source : IBSA, projections démographiques communales, 2021)

Ces tendances démographiques, une population vieillissante, l'arrivée de jeunes familles et donc l'augmentation d'enfants dans le quartier, vont entraîner des conséquences directes sur :

- La demande d'équipements liés à la santé
- La demande en de logements adaptés aux personnes âgées
- La demande de places dans les crèches
- La demande de places dans les écoles
- Des logements adaptés aux jeunes familles avec enfants
- Des équipements collectifs (culturels, sports) pour la jeunesse

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme.

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Conscience

Opérations projetées

Quartiers :

Le quartier est entouré de zones stratégiques au niveau régional, qui verront a priori se développer des quartiers entiers dans les années à venir (zones couvertes par les PAD Bordet et Josaphat, au sud et au nord du territoire. Ces PAD sont en cours de définition, les projets concrets n'étant pas encore connus. Leur mise en œuvre devrait néanmoins localiser de fonctions urbaines variées (logement, bureaux, commerces et sites productifs, infrastructures culturelles et de loisirs, etc.) à proximité immédiate du quartier étudié et faire évoluer fortement les indicateurs socio-démographiques et économique, les flux de mobilité, etc.

Mobilité :

La future ligne du métro 3 reliant Haren à Albert devrait relier le quartier avec le centre-ville et d'autres quartiers bruxellois dans la décennie à venir.

Équipements / aménagements :

Un projet d'étude de faisabilité d'une coulée verte a été sélectionné en juillet 2021 par Bruxelles Environnement. Cette coulée verte part de la place dite Kurth pour rejoindre le parc du Bon Pasteur (quartier Paix) en parcourant les rues De Brandt (périmètre concerné), Van Perck et Verdonck (quartier Paix). Le projet vise à contribuer aux objectifs du Plan de Gestion de l'Eau et au renforcement des îlots de fraîcheur par la création de rues et places végétalisées : densification de la végétation dans les points et maillons verts, renforcement du maillage vert grâce à la connexion entre eux d'éléments du maillage vert (squares, rues, bermes, ...), création des points ou maillons bleus (fontaines, filets d'eau, ...), mise en scène du parcours par une succession de repères (points) et d'alignements (maillons). L'étude est financée mais les travaux n'ont pas encore de budget prévus.

La place du Tilleul (triangle au coin des rues du Tilleul, Deknoop et de l'avenue Notre-Dame) s'est vue évoluer ces derniers mois : développement d'un espace de jeu sur la pointe nord, aménagement d'un parking à ciel ouvert sur la pointe sud.

Logements :

Il existe au sein du périmètre un projet de 33 logements qui est en cours de réalisation au croisement de l'avenue Henri Conscience et la rue Adolphe de Brandt.

ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE REFERENCE

Analyse par critère

Les pages suivantes reprennent, pour chaque critère :

- La méthode d'analyse (paramètres pris en compte),
- Les sources utilisées,
- La situation existante,
- L'évolution probable (alternative 0),
- Le bilan de référence, les enjeux et les opportunités que présentent le quartier.

Une conclusion permet ensuite de synthétiser de manière transversale les grands enjeux pour le territoire étudié (pg 50).

Adéquation offre / demande en logement

Méthode d'analyse

Le critère est évalué sur base des paramètres suivants :

- Quantitatif : offre de logement par rapport à la population totale et à l'évolution probable de la population
- Qualitatif :
 - o Diversité du parc de logement
 - o Taille des logements : diversité et adaptation à la taille moyenne des ménages
 - o Diversité du type de logements : locatif, propriétés, sociaux ou moyens
 - o Proportion de logements sociaux ou assimilés au regard des objectifs régionaux et des moyennes régionales
 - o Listes d'attentes pour un logement social

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

IBSA : 2016 - Cahiers de l'IBSA n°6 - Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025

Diagnostic

Le quartier se compose de 21 îlots densément construits (petits îlots fermés).

La majorité des bâtiments du périmètre ont été érigés entre les années 1940 et 1960 (56% des logements ont été construits avant 1961).

Le parc de logement est caractérisé par des maisons de type unifamilial, de gabarit similaire, qui ont été en grande majorité transformées en appartements :

- La part des ménages en appartement est de 76%.
- La superficie moyenne des logements est de 71 m².
- Les logements présentent majoritairement 1 ou 2 chambres.
- La part des logements inférieurs à 55m² est 33%.
- La part des logements occupés par le propriétaire est de 40 % (moins que pour le reste d'Evere et en dessous de la moyenne régionale).

L'offre actuelle des logements n'est pas représentative de la diversité des profils socio-démographiques existant dans le quartier : les jeunes familles avec enfants revendiquent un besoin de plus grands logements (type 3 ou 4 chambres).

Le marché du logement est stable dans le périmètre : les résidents restent en moyenne assez longtemps dans le quartier, ce qui a été confirmé lors de la participation (les habitants du quartier ont souvent indiqué qu'ils vivaient au même endroit depuis des décennies).

Le loyer mensuel moyen du périmètre est compris entre 650€ et 700€, le plus bas de la commune.

On compte 24 unités de logement sociaux dans le quartier Conscience, ce qui est très peu (arrondi à 0 logements sociaux pour 100 ménages par l'IBSA – Monitoring des Quartiers). La Commune présente cependant une forte proportion de logements sociaux dans son ensemble, développée historiquement en « cités » et très peu dans le tissu urbain classique, qui est caractéristique du quartier Conscience.

La population est composée de plus en plus de jeunes familles mais également de personnes âgées (suite à l'ouvertures de séniories). On remarque en parallèle une diversification des nationalités au sein du quartier. Le revenu médian est légèrement inférieur à la moyenne régionale.

Alternative 0

=

Construction en cours de 33 appartements au croisement de l'avenue Henri Conscience et de la rue Adolphe De Brandt et rénovation de logements par Everecity sur l'avenue Conscience.

Les PAD Bordet et Josaphat vont faire fortement évoluer le profil socio-démographique de la population autour du quartier, et développer un nombre important de logements, de types variés.

L'évolution démographique du quartier est caractérisée principalement par l'arrivée de jeunes familles avec enfants et la poursuite du vieillissement de la population.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

En termes de logements, l'enjeu du CQD est de diversifier le parc de logement au sein du quartier afin de permettre l'installation de familles avec enfant(s) (moyens et grands logements).

La part de propriétaires occupants étant assez faible, des solutions de logement rendant possible l'acquisition pourraient également faire sens.

Population et logement

Degré de soutenabilité de la densification

Méthode d'analyse

Analyse de la densité existante (nb hab. / km²) au regard des moyennes bruxelloises et de la typologie du bâti afin d'apprécier la densité existante : densité et potentiel de densification lié à des critères de soutenabilité.

Pour évaluer la soutenabilité de la densification, les critères suivants seront pris en compte :

- Bonne accessibilité en transport public (moins de 600 m d'une gare ou d'une station de métro horizon 2030).
- Respect du patrimoine architectural
- Présence suffisante d'espaces verts = moins de 400 m pour les parcs de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs plus petits
- Présence suffisante d'équipements de proximité

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
IBSA : chiffres de densité de population (2020)
Perspective : PRDD (2018)
Bruxelles Environnement : zone de carence en espaces verts publics
RRU : Carte de l'accessibilité linéaire aux transports publics

Diagnostic

- Le quartier Conscience possède une densité de population d'environ 17 000 hab/km², soit deux fois supérieure à la moyenne régionale et également supérieure aux autres quartiers aux alentours.
- Le quartier compte 8616 habitants (en 2020), soit 20% de la population d'Evere.
- Le périmètre est densément bâti.
- Le quartier compte un nombre conséquent et varié d'équipements de proximité, commerces et services, et il abrite également plusieurs écoles.
- Seuls 12% du périmètre sont repris en zone de carence en espaces verts publics. Si la quantité d'espaces verts ne semble pas insuffisant, l'accès et l'aménagement de ceux-ci laissent cependant à désirer.
- Le quartier est moyennement accessible en transports en commun (plusieurs lignes de bus, proche de deux gares SNCB) : en fonction des rues, le degré d'accessibilité est de B ou C selon le RRU.
- Quelques parcelles présentent un potentiel constructible dans le périmètre, principalement sur des coins d'ilots.

Alternative 0

=

Construction en cours de 33 appartements au croisement de l'avenue Henri Conscience et de la rue Adolphe De Brandt.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La densité déjà fort élevée et le peu de parcelles « à bâtir », combinée à l'accessibilité moyenne en transport en commun et la faible qualité des espaces verts pousse à ne pas densifier le quartier. Des dents creuses pourraient être comblées pour développer quelques logements spécifiques aux besoins du quartier, mais l'accent doit plutôt être porté sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier, à savoir l'augmentation de la qualité des espaces verts et publics ainsi que la diversification de l'offre en équipements au sein du périmètre.

Population et logement

Cohésion sociale

Méthode d'analyse

Le critère sera évalué sur la base des paramètres suivants :

- Quantitatif :
 - o Revenu médian
 - o Pyramide des âges
 - o Typologie des ménages
- Qualitatif :
 - o Existence d'infrastructures liées aux logements générateurs de cohésion sociale : espace ou local partagé notamment ainsi que des espaces publics propices à la rencontre pour tous les publics (sans distinction de genre)
 - o ASBL de cohésion sociale présente dans le périmètre
 - o Mixité culturelle

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

IBSA : statistiques de revenus, précarité et aide sociale (2019-2021), population (2021)

Diagnostic

- Le quartier Conscience possède un revenu médian (20.684€) inférieur à la moyenne communale (21.166€) et un revenu par déclaration inférieur aussi bien à la moyenne communale que régionale.
- Le taux de chômage est quant à lui proche de la moyenne régionale.
- Le quartier est composé d'une part importante de personnes âgées et de manière générale d'une population vieillissante. D'autre part, le quartier est également composé, de façon grandissante, d'une population de jeunes familles issues notamment de l'immigration. La population du CQD présente donc une grande diversité démographique.
- Le rapport de masculinité est de 92 % (inférieur au 96% de la moyenne régionale), le quartier abritant plus de femmes que d'hommes (probablement en lien avec la proportion de personnes âgées).
- Le périmètre ne possède aucun lieu de rencontre (du type maison de quartier).
- Il existe dans le quartier quelques projets de cohésion sociale et aussi des associations... Ces initiatives ne semblent cependant pas très dynamiques et peu connues des habitants. Cela s'explique en partie par le manque d'espaces et de locaux dédiés au monde associatif dans le périmètre.
- De manière générale, les espaces publics ne sont pas qualitatifs et n'invitent pas à la rencontre : peu de mobilier urbain permettant le « séjour » (bancs ou autres assises), peu d'espaces végétalisés, pas de réels espaces verts (autre autour de la maison communale... Le quartier présente cependant un nombre important de restaurants et cafés, présentant des terrasses, permettant d'y passer du temps qualitatif dans l'espace public mais imposant la consommation, payante, et limitant ainsi le public utilisant ces espaces.
- Le marché hebdomadaire joue un rôle très important en tant que lieu d'échange, de rencontre informelle au sein du quartier. C'est le seul espace qui remplit cette fonction.
- Le quartier a une réputation, selon certains habitants, d'un quartier dortoir où il y a un manque d'activités et de cohésion sociale.
- Les quelques associations présentes dans le quartier sont méconnues par la population et elles échangent peu entre elles.
- Le manque d'infrastructures explique le manque de présence et d'activité des associations dans le quartier
- Le périmètre souffre d'un manque de dynamisme « citoyen » à cause de l'absence d'espaces construits adaptés et aussi par l'absence d'une maison de quartier.

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Un des enjeux sur lequel le contrat de quartier devra se pencher est le manque de cohésion sociale au sein du quartier : les initiatives existent mais elles doivent être consolidées et développées. Elles doivent par ailleurs pouvoir cibler un public intergénérationnel et multiculturel.

Proposer des locaux et des espaces appropriés dans le quartier paraît indispensable pour soutenir et fixer les différentes initiatives locales liées à la cohésion sociale, voir pour améliorer d'autres thématiques (ex: repair café avec un impact sur la cohésion sociale mais également les ressources, la précarité de la population...). Un meilleur aménagement des espaces publics peut également être mobilisé afin de proposer des espaces de rencontres et d'échanges accessibles à l'ensemble de la population.

Le défi dans le périmètre sera de donner à chacun sa place et d'instaurer un bon équilibre entre les différents besoins de la population afin de trouver des synergies et de « faire quartier ».

Population et logement
Salubrité / biens à l'abandon

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivant :

- Importance des biens abandonnés ou insalubres (constats de terrain : aspect des façades, état des boiseries...)
- Utilisations informelles (voire illicites)

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

Diagnostic

- Selon la Commune et la Direction du logement, il y aurait sur le périmètre une dizaine d'immeubles en cours de procédure pour soupçon d'abandon.
- L'état général du parc de logement est, de façon assez homogène (même période de construction, matériaux et typologie), relativement bon : les corniches sont en relativement bon état, les menuiseries extérieures ont pour la plupart été remplacées et on peut supposer la présence de double vitrage. On peut cependant estimer que le niveau d'isolation et donc du confort des logements est problématique (voir critère énergie), impactant négativement ce critère.
- Certains espaces publics (notamment autour de la maison communale) sont en mauvais état et partiellement délabrés.

Alternative 0

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La rénovation de certains espaces publics (espaces autour de la maison communale...) paraît pertinente dans le cadre du contrat de quartier.

La rénovation de bâtiments/logements (ceux sur lesquels pèsent un soupçon d'abandon) est préférable à la construction de nouveaux bâtiments/logements (cf politiques régionales (et supérieures) de durabilité, PCD...).

La précarité moyenne dans laquelle vit le public du quartier (ne lui permettant pas "d'évasion" aux coups de chaleur en ville), couplée avec le faible niveau d'isolation des bâtiments (voir critère Energie), implique que l'isolation thermique est également un enjeu de salubrité des bâtiments et pas uniquement d'énergie (surchauffe en été, avec impacts sur le confort de vie de base).

Emploi et activités économiques

Emploi

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Quantitatif : taux de chômage
- Qualitatif : initiatives locales en faveur de l'emploi, telles que maison de l'emploi, insertion professionnelle, asbl, aides, formations...

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

IBSA : statistiques sur le marché du travail (chômage, taux de demande d'emploi, taux de chômage des jeunes...) (2020-2021)

Diagnostic

- Le taux de chômage de 18,25% est proche de la moyenne régionale. La part de demandeurs d'emploi longue durée est quant à elle cependant de 66%, soit un peu supérieure à la moyenne régionale (63%).
- Le quartier Conscience est localisé à proximité de pôles d'emploi importants : la maison communale, à l'intérieur de la zone d'étude mais également la zone d'activité économique Josaphat, l'Otan, le parc d'affaires Léopold, l'aéroport...
- 55 % des personnes en âge de travailler ont un emploi.
- 14% des enfants vivent dans un ménage où personne n'a un emploi.
- Tant l'antenne Actiris de Schaerbeek que celle d'Evere sont localisées à une certaine distance du périmètre (respectivement place de Houffalize et chée de Louvain)

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu applicable à l'échelle aussi bien locale que globale.

Emploi et activités économiques

Mixité des fonctions

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Proximité de noyaux d'identité locale
- Taille et diversité des enseignes commerciales offertes dans ces noyaux commerçants
- Accessibilité des noyaux commerciaux : qualité du cheminement piéton, présence d'éventuelles barrières urbaines...
- Identification des fonctions non résidentielles, notamment des pôles d'emplois
- Synergies et éventuelles nuisances liées à d'autres fonctions avec la fonction résidentielle

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Perspective.brussels : PRDD (2018), PRAS
Données Hub.brussels, 2020

Diagnostic

- Le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) confirme le caractère principalement résidentiel du périmètre du Contrat de Quartier Durable Conscience, qui présente néanmoins quelques îlots en zones mixtes (environ un tiers).
- La place de l'église de Notre Dame est considéré comme un noyau d'identité locale selon le PRDD. Elle présente en effet une offre commerciale importante. Cette offre s'étend avenue Henri conscience et avenue Notre Dame mais également ailleurs dans le quartier comme au croisement de la rue Godefroid Kurth et Jan Van Ruusbroeck : au total, ce sont plus de 100 commerces qui sont repris au sein du périmètre strict et plus de 130 en prenant les faces de rue délimitant le périmètre.
- Les commerces présents sont variés : bars, restaurants, boucheries, boulangeries, coiffeurs, pharmacies, banques, stations-services, librairies, fleuristes, instituts de beauté, agences immobilières, wasserettes...
- La vitalité commerciale est très bonne, le quartier ne présentant que 6% de vacance, principalement sur la chaussée d'Haecht (moyenne régionale de 14%).
- le périmètre comporte également, en son sein ou à proximité, des équipement collectif tel que de l'aide sociale (CPAS, planning familial, services communaux), crèches, écoles (4, FR et NL), consultation One, alphabétisation, médiation scolaire, ludothèque, église Notre-Dame immaculée...

Alternative 0

+

L'aménagement des zones couvertes par les futurs PAD Bordet et Josaphat devrait amener un nombre varié de fonctions urbaines (logement, bureaux, commerces et sites productifs, infrastructures culturelles et de loisirs...).

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le quartier présente une belle mixité des fonctions. En ce sens, il comporte une vitalité et une activation notable, point fort du quartier. Il n'existe pas d'enjeu par rapport à ce critère.

Equipements Accueil de l'enfance

Méthode d'analyse

Ce critère sera analysé sur la base de la confrontation entre :

- Nombre d'enfants de moins de 3 ans
- Offre en places d'accueil pour la petite enfance :
 - o Offres de places publiques ou tarifées selon le revenu des parents
 - o Offres de places privées
- Nombre d'enfants en âge scolaire pour les écoles fondamentales (3-12 ans) et pour le secondaire (12-18 ans)
- Nombre de places en école maternelle, primaire et secondaire, dans et à proximité du quartier
- Proportion d'enfants scolarisés à proximité de leur résidence

Des critères plus qualitatifs viendront compléter l'analyse :

- Accessibilité des crèches
- Infrastructures/associations parascolaires

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

IBSA : statistiques sur la petite enfance (2020) et l'enseignement (2020-2021)

ONE : Plan Crèche

ADT/perspective : Plan Ecole

Diagnostic

- Le périmètre du CQD compte un total de 4 crèches privées mais présente une carence de places disponible en milieu d'accueil, en ce que le nombre de places par enfant est égale à 0,25 (moyenne régionale de 0,43 et recommandation européenne de 0,3). En outre, seules un peu moins de 40% de ces places sont liées au revenu (moyenne régionale de 65%). Au niveau macro (Commune d'Evere), le nombre de places par enfant est suffisant.
- Le périmètre d'étude comporte 4 écoles fondamentales qui sont situées sur 2 sites différents. L'école Clair vivre Alpha et Clair vivre Oméga sont situées en bordure ouest du périmètre, Onze-Lieve Vrouw School et Notre Dame Immaculée sont localisées rue Père Damien au sud-est de la zone. La capacité totale (maternelle et primaire) des 4 écoles est de 1253 enfants.
- Malgré ces écoles, le quartier est également en situation de carence au niveau de la capacité d'accueil maternel : le quartier compte un nombre plus important d'enfants que de places disponibles (rapport de 0,87 entre le nombre d'élèves et le nombre d'enfants en âge de fréquenter ce niveau).
- Au niveau de la capacité d'accueil primaire, le quartier possède une valeur de 1,01 et présente donc autant d'élèves que d'enfants dans le quartier.
- Le quartier ne comporte pas d'école secondaire.

Alternative 0

Les projections démographiques prévoient une augmentation importante du nombre d'enfant (de 0 à 5 ans principalement) dans la commune, ce qui va induire une pression supplémentaire sur la capacité d'accueil de la petite enfance mais également au niveau maternel et primaire.

Le développement des quartiers couverts par les PAD devraient prévoir des équipements suffisants pour éponger l'augmentation de la demande générée par les nouveaux logements prévus.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

L'enjeu est principalement l'accueil à la petite enfance (crèche ou halte), pour lequel la pression va se renforcer dans les années à venir, engendrée par la croissance du nombre d'enfants dans la Commune et l'arrivée de jeunes familles. Au vu des projections démographiques, la capacité d'accueil en maternelle et primaire, déjà sous pression, est aussi à tenir en compte.

Equipements

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Méthode d'analyse

Pour évaluer ce critère on s'intéressera principalement à l'offre existante sur le territoire et à l'éventuelle existence de files d'attente ou de surcharges des services de la santé, du social et des équipements socio-culturels (CPAS, maison médicale, école des devoirs, activités extrascolaires, stages, culture, équipements "de transition" etc.).

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale (baromètre social 2018...)

Diagnostic

Sport :

- Les équipements sportifs se situent en dehors de la zone d'étude dans le Haut Evere, de l'autre côté de la voie ferrée. Une salle de l'école Omega est utilisée comme salle de sport quelques soirs durant semaine. Le quartier ne présente par ailleurs pas d'équipements sportifs de proximité dans l'espace public.

Social :

- Le CPAS d'Evere se situe à côté de la maison communale, Square Servaes Hoedemaekers. Il existe en tout 3 antennes de services sociaux dans la zone (service de prévention, ALE, la maison sociale).

Culture :

- Les bibliothèques (FR et NL) de la maison communale, couplées avec la ludothèque, est le seul équipement culturel de la zone.

Santé :

- Le planning familial d'Evere se situe rue Adolphe Brandt.
- Il existe sur le périmètre d'étude, 2 pharmacies, 1 lieu de consultation ONE, 1 centre médical, 2 maisons de repos privées, 8 médecins généralistes, 6 dentistes et 3 kinés.
- Evere et le quartier Conscience sont en situation de faible carence de médecins généralistes (0,96 médecins généralistes pour 1000 habitants en 2017 à Evere, 0,97 dans le quartier, la moyenne étant de 1.23 pour la Région). La commune et le quartier font cependant face à un phénomène de vieillissement des médecins et d'une relève qui n'est pas garantie.

Autre:

Il n'existe pas d'équipement dits "de transition", tels que des repairs café, ressourcerie, vélo- ou babythèques...

NB: La salle polyvalente de l'école Clair-Vivre fait office, selon l'occupation, d'un espace de sport et parfois culturel. Celle-ci est occupée quasiment tous les soirs et crée une charge de gestion supplémentaire pour l'école. Cela démontre le manque d'infrastructures dans le périmètre d'étude.

Alternative 0

Le vieillissement de la population couplé avec l'arrivée de jeunes enfants va augmenter la pression sur les équipements de santé présent dans la zone.

Le développement des quartiers couverts par les PAD devraient prévoir des équipements suffisants pour éponger l'augmentation de la demande générée par les nouveaux logements prévus.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le quartier est plutôt bien desservi en équipements, qu'il s'agisse d'équipements de proximité ou plus importants. Le manque d'infrastructures sportives, sociales et culturelles dans la zone est un enjeu

limité pour le contrat de quartier. Cet aspect est principalement à mettre en lien avec les enjeux de cohésion sociale et de qualité de vie qui se jouent à l'échelle de la zone d'étude. Des équipements locaux tels que ressourcerie, repair café, babythèque, vélothèque etc. auraient leur place au sein du quartier, au vu du public existant et à venir, de la carence en cohésion sociale et dans une vision de quartier en transition.

Cadre de vie

Espaces verts

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Couverture du territoire en espaces verts, selon les critères du PRDD : pour qu'un territoire soit bien couvert il faut que tous les habitants y aient accès dans un périmètre de 200 m autour des espaces verts de moins de 1ha et 400 m pour les espaces verts de plus de 1ha.
- Diversité des espaces verts en taille et type d'aménagements (récréatifs, sportifs, ludiques...)
- Qualité des équipements, visibilité, éclairage, état d'entretien
- Propreté
- Sécurité

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

Perspective : PRDD (2018)

Bruxelles environnement : Plan Nature (2016)

geodata.environnement.brussels (espaces verts accessibles au public, zone de carence...)

Diagnostic

- Bruxelles environnement, qui a recensé tous les espaces verts accessibles au public en 2022, reprend au sein/en bordure immédiate dans la zone d'étude :

° le parc à côté de la maison communale (devant et derrière, dont le square Hoedemaeckers) : pelouses et arbres, quelques places assises et des luminaires, une aire de jeu et un canisite

° le square de l'accueil : pelouse, arbres et parterre de fleurs en son centre, ne présentant pas de mobilier outre l'arrêt de bus et les poubelles attenante sur la chaussée d'Haecht, ainsi que quelques arceaux vélo

° le square du Tilleul en face (en face de l'école clair vivre, entre l'avenue Notre Dame, la rue Edouard Deknoop et la rue du Tilleul) : une aire de jeu en copeaux a été récemment développée sur la pointe nord. Elle présente également des bulles à verres, à vêtements et à huile. Elle ne présente pas d'assise pour les accompagnants. Le reste de la place est en travaux, pour accueillir un parking à ciel ouvert.

° le petit square au coin des rues De Brand et Conscience : il s'agit d'une aire de jeu, présentant un banc et des poubelles permettant le tri.

- De par l'existence de ces espaces, seuls environ 12% du territoire est en situation de carence en espaces verts publics (rues Jan Van Ruusbroeck, rue père Damien, nord et sud de l'avenue Conscience et rue JB Bauwens).

- Cependant, les espaces verts accessibles au public existants sont peu qualitatifs de par leur aménagement et le mobilier qui y est présent, ils sont vétustes, pas toujours bien entretenus et peu fréquentés par les habitants, qui les mentionnent comme sales

- Les potagers présents le long du chemin de fer ne sont pas considérés comme des espaces verts en ce qu'ils ne sont pas accessibles à la population. Ils sont cependant à noter car ils participent du caractère vert de cette partie du quartier, et lui confère un intérêt particulier.

Alternative 0

+

Un projet d'étude de faisabilité d'une coulée verte a été sélectionné en juillet 2021 par Bruxelles Environnement. Cette coulée verte part de la place dite Kurth pour rejoindre le parc du Bon Pasteur (quartier Paix) en parcourant les rues De Brandt (périmètre du CQD), Van Perck et Verdonck (quartier Paix). Le projet vise à contribuer aux objectifs du Plan de Gestion de l'Eau et au renforcement des îlots de fraîcheur par la création de rues et places végétalisées : densification de la végétation dans les points et maillons verts ; renforcement du maillage vert grâce à la connexion entre eux d'éléments du maillage vert (squares, rues, bermes, ...) ; création des points ou maillons bleus (fontaines, filets d'eau, ...) ; mise en scène du parcours par une succession de repères (points) et d'alignements (maillons).

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Un des grands enjeux dans ce quartier déjà densément bâti est de valoriser les espaces verts existants en les aménageant et en les diversifiant, permettant une réelle appropriation et utilisation par les habitants de tous âges et genres.

Alimentation durable

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Présences de potagers individuels ou partagés
- Présence de terrains potentiels pour la production alimentaire
- Initiatives locales en faveur du « bien manger » :
 - o Sensibilisation dans les écoles
 - o Point de vente ou de collecte de produits locaux
 - o Formations diverses liées à l'alimentation ou la production locale
 - o Asbl...

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
geodata.environnement.brussels
Stratégie Good Food

Diagnostic

- Des potagers sont situés le long du chemin fer (propriété de l'État gérée par Infrabel, qui met en location de petites parcelles à des particuliers).
- Il n'existe pas d'établissements possédant le label good food, de cantines ou restaurants impliqués dans l'alimentation durable.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Cette thématique est finalement peu présente au sein du périmètre. Elle pourrait être développée à travers de projet socio-économique (établissements, formation, sensibilisation...) et/ou d'aménagements des espaces verts et/ou publics (comestibles), voire d'ouverture au quartier des potagers existants.

Espace public et qualité du cadre de vie

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Sentiment de sécurité dans l'espace public
- Propreté de l'espace public
- Sentiment d'attachement au quartier

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

Diagnostic

- Le sentiment d'un véritable centre fait défaut alors que le quartier est situé au cœur de la commune est fait office de lien entre le Haut et le Bas Evere. Le parvis de l'église Notre Dame est l'espace le plus considéré comme « centre » du quartier.
- Le parvis n'est pas réellement aménagé et qualitatif : complètement minéralisé et vide de mobilier urbain, il fait plus office d'un très large trottoir que d'une véritable place en cœur de quartier.
- Le quartier ne présente pas réellement d'espace public mais plutôt de placettes accompagnant des voiries, et aménagées comme espaces résiduels de la mobilité, ou à usage de l'HoReCa, plus que comme réel espace public appropriable et qualitatif.
- En effet, la place de la voiture dans l'espace public est importante, tant au niveau du gabarit des voiries que de l'emprise au sol du stationnement. Certains espaces publics sont uniquement dédiés au stationnement alors que le quartier manque d'espaces ouverts publics de qualité et appropriables.
- La propreté et la gestion des déchets sont régulièrement ressortis comme problématiques lors des rencontres avec les habitants.
- Le quartier comporte un espace de jeu en son sein, le triangle au coin de l'avenue Conscience et de la rue De Brand qui est en travaux. Le périmètre est par ailleurs bordé par 3 autres espaces de jeux (près de la fontaine Hoedemaekers, le nouvel espace sur le triangle Tilleul-Notre-Dame-De Knoop et dans la ruelle Hertogswegel). Ces espaces de jeu ont le mérite d'exister, même s'ils ne présentent pas tous la même qualité, entretien et intérêt ludique.
- La faiblesse du quartier par rapport à l'aménagement de son espace public impacte négativement la cohésion sociale.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le contrat de quartier devrait porter une attention particulière à la réappropriation de l'espace public par et pour les habitants en proposant des infrastructures et des aménagements variés et de qualité. De manière générale, la convivialité des espaces publics est à développer. Le réaménagement de certaines aires de jeux et la création de formes de ludicité dans l'espace public paraît pertinent par rapport au profil démographique du quartier (par exemple entre les aires de jeu, en lien avec les écoles et crèches...). Des espaces de loisir actif, de rencontre pour des personnes âgées et de toutes générations sont également à développer. Ces divers aménagements doivent avoir pour but l'activation de l'espace public afin d'améliorer le cadre de vie, la cohésion sociale au sein du quartier et la rencontre entre les usagers du quartier et les riverains.

Repères symboliques et paysage urbain

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Etat et valorisation des éléments patrimoniaux existants (bâti ou paysagers)
- Intégration de l'art dans les espaces publics
- Type de mobilier urbain
- Éléments marquants du paysage (permettant également une lisibilité de l'espace et donc la capacité d'orientation des usagers)
- Prise en compte de l'armature naturelle et paysagère dans l'aménagement
- Cohérence avec le bâti environnant : en hauteur, gabarit...

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Inventaire du patrimoine
Perspective : PRDD (2018)
MobiGis – Patrimoine artistique de voirie régionale

Diagnostic

- l'immeuble moderniste au coin de l'avenue Notre-Dame et de la rue Vanden Bossche est classé et bénéficie d'une zone de protection qui couvre le carrefour qui lui fait face
- Un noyer (dans l'îlot Desmet/Notre-Dame/Conscience/Vanden Bossche) et un Tilleul (dans le parc de la maison Communale) sont classés
- Une dizaine de bâtiments sont repris à l'Inventaire patrimonial architectural de la Région.
- De nombreuses habitations présentent un intérêt architectural non reconnu (petit patrimoine : matériaux, textures, organisation de la façade, appareillage en façade...).
- Le quartier connaît une forme d'identité à travers l'homogénéité de son bâti, tant au niveau des caractéristiques architecturales, que des gabarits similaires ou de l'aspect résidentiel de celui-ci.
- Il existe également un sentiment d'appartenance et la reconnaissance du quartier en tant qu'entité, mais sans identité propre. Il y a une conscience d'être dans le centre de la commune, surtout chez les habitants plus âgés. Certains éléments accentuent ce ressenti de centre (maison communale centrale, ferme historique, cafés, écoles, potagers, réseau d'avenue...) sans qu'un espace public ne prenne ce rôle (le parvis de l'église est un espace public peu attractif et vide d'équipement). Dès lors, le sentiment et l'identité d'un véritable « centre » de la commune fait défaut.
- Il réside aussi une barrière physique et mentale lié au chemin de fer et au Boulevard Léopold III à l'ouest.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Conférer une identité au quartier est un élément intéressant sur lequel appuyer des projets dans le CQD. Cette image de centre de la Commune est à développer à travers entre autres une valorisation des espaces publics et des espaces verts.

Environnement

Cycle de l'eau et maillage bleu

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Imperméabilisation des sols : niveau de l'imperméabilisation
- Gestion des eaux de pluie : limitation du rejet aux égouts, eaux de ruissellement rejetées dans le milieu naturel, intégration paysagère des dispositifs, potentiel d'infiltration
- Risque d'inondation
- Maillage bleu : présence du maillage bleu ou présence de l'eau dans le périmètre (noues, mares pédagogiques, réseau hydrographique, etc.), qualité des aménagements
- Réduction des besoins en eaux : récupérer et réutiliser les eaux pluviales
- Gestion des eaux usées

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Bruxelles environnement : Plan de Gestion de l'Eau (2016)
geodata.environnement.brussels

Diagnostic

- La proportion de surfaces imperméables est élevée dans le quartier : les voiries sont imperméables (chaussée, stationnement et trottoirs en asphaltes ou dalles rejointoyées, à l'exception des pieds d'arbres) et représentent 30% de la superficie du périmètre, les îlots sont construits sur leurs pourtours et en partie dans leurs intérieurs, avec un bâti qui représente 40% de la superficie du périmètre, et une partie des intérieurs d'îlots non bâti est imperméabilisée (cours d'écoles, stationnement...). Plus de 75% du territoire est donc imperméable.
- La plupart des zones à risque d'inondations identifiées dans la Commune sont situées dans la partie basse de la commune, plus au nord que le périmètre étudié.
- Le réseau d'égout convoie la majeure partie des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées (toiture, parkings, voiries...) selon le principe du « tout à l'égout ». Cette pratique est problématique et peut engendrer une saturation du réseau et un risque d'inondations lors des fortes intempéries dans ces parties plus basses de la Commune.
- Le bâti datant pour la majorité d'avant les années 60, on peut estimer qu'il ne présente pas de système de collecte, récupération ni utilisation des eaux pluviales.
- Il n'existe pas de plan d'eau ou d'autres eaux de surface dans le périmètre, et la nappe phréatique surfacique est assez profonde (10 à 16m).

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le quartier étant fortement minéralisé et juste en amont de zones inondables, la désimperméabilisation est un enjeu auquel le contrat de quartier devra se confronter. L'emprise au sol de la voiture au sein du périmètre doit pouvoir être remise en question afin de récupérer des espaces naturels qui manquent dans le quartier. Au-delà de proposer plus d'espaces présentant des sols vivants, la gestion de l'eau doit être améliorée sur l'ensemble du site.

Le quartier est composé de nombreux bâtiment avec des toits plat (~1/3), qui pourraient permettre une augmentation de l'utilisation naturelle de l'eau, par exemple s'ils étaient végétalisés, ou s'ils permettaient le tamponnage et la collecte pour réutilisation.

Environnement

Changements climatiques et résilience

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Présence d'arbres ou autres végétaux en et hors voirie
- Situation en termes d'îlots de chaleur (localisation générale + éléments de fraîcheur)
- Présence d'eau au sein du quartier (plans d'eau, fontaines...)
- Présence de toitures végétalisées
- Ombrages : ensoleillement ou ombrages naturels des espaces publics extérieurs
- Effets négatifs du vent ou de l'ombrage liés entre autres à la hauteur des bâtiments et à leur organisation

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
geodata.environnement.brussels

Diagnostic

- le quartier compte environ 400 arbres en voirie, soit des arbres dans toutes ses voiries sauf les rues Kurth, De Boeck, Houtmeyers et Desmeth. Ces arbres sont néanmoins très contraints par leur gestion intensive et permettent finalement peu de refroidir le quartier
- Le quartier présente de nombreux jardins privés, qui permettent de refroidir les intérieurs d'îlot. Les potagers ont également un rôle important à jouer comme îlot de fraîcheur dans le quartier. Les voiries non arborées souffrent plus intensément de l'effet d'îlot de chaleur que les voiries arborées. L'îlot Vanden Bossche-Conscience-Notre-Dame est celui qui souffre le plus de cet effet, avec le square de l'avenue de l'Oud-Kapelle, l'avenue Notre-Dame et les rues Kurth, De Boeck, Houtmeyers et Desmeth.
- Les îlots de chaleur les plus importants sont situés entre les grands axes du quartier et surtout à l'ouest : entre la chaussée d'Haecht, l'avenue Notre Dame et la rue Auguste De Boeck. La situation est un peu meilleure à l'est de la zone, aux alentours du parc à côté de la maison communale, pour quelques intérieurs d'îlots et également le long de la voie ferrée.
- Le périmètre comprend un nombre important de bâtiments au toit plat (~1/3), en quasi-totalité couverts par du roofing, ce qui joue en défaveur du microclimat local et de la qualité de vie au sein des logements.
- Il n'existe pas de plan d'eau ou d'autres eaux de surface dans le périmètre.

Alternative 0

=

Evere ne dispose pas d'une vision d'ensemble cohérente telle que portée dans un plan Climat, ni d'éco-conseiller.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Fortement minéralisé avec peu d'espaces végétalisés et un niveau de précarité moyen, le quartier ne présente pas une grande résilience envers les changements climatiques actuels et futurs, enjeu qui devrait être intégré dans les projets du Contrat de Quartier.

Environnement

Faune et flore et maillage vert

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Type de gestion des espaces (classique / différenciée)
- Maintien des habitats : les éléments naturels à haute valeur écologique sont conservés / valorisés (talus arborés, milieux humides...)
- Biodiversité et mesures en faveur de la biodiversité : espèces indigènes / invasives
- Diversité des types de milieux : zone de fauchage tardif ou de prairie, haie d'espèces mélangées, zones boisées, zone humide, plan d'eau, pelouse, couverture herbacée des pieds d'arbres
- Mise en place de dispositifs favorables à la faune (clôture végétale, passage petits animaux, nichoirs...)
- Gestion des toitures et des abords des bâtiments pour favoriser la biodiversité
- Facteur d'arbre : nombre, taille et distance entre les arbres
- Sensibilisation du public
- Fragmentation / effet barrière sur le maillage
- Consolidation du maillage
- Participation au réseau écologique

Sources

Diagnostic du CQD PTA-JAVA, 2023)
geodata.environnement.brussels

Diagnostic

- Le quartier Conscience est situé entre la friche Josaphat et Haren, toutes deux en zone de développement voire centrales du réseau écologique bruxellois (version 2023). Les parties du territoire longeant les rails reliant ces zones sont donc essentielles en termes de réseau.
- les potagers présents le long du chemin de fer représentent un atout, mais leur gestion est inconnue (pas géré par Bruxelles Environnement, donc pas d'assurance de non-usage de pesticides...).
- les espaces verts sont peu nombreux et leur gestion est intensive et les rend peu accueillants pour la biodiversité.
- les îlots présentent une valeur écologique de E, soit la moins importante, sauf pour les îlots longeant les rails, aux valeurs allant de D à C, soit valeur biologique importante.
- En termes d'espèces, les observations recensent des moineaux domestiques, des martinets noirs, des bergeronnettes des ruisseaux, des rougequeue noirs et des hirondelles rustiques, de cheminée, et de fenêtre. Des perruches à collier et veuves ont également été observées et quelques buddleias sont également présents dans la zone. La commune d'Evere connaît l'évolution la plus significative de la région par rapport à la diversité de papillons.
- Le quartier comporte deux arbres remarquables près de la maison communale. 6 arbres remarquables ont par ailleurs été abattus, dont un faisait partie des 100 plus gros arbres de la Région (rue Deknoop).
- le quartier compte environ 400 arbres en voirie, soit des arbres dans toutes ses voiries sauf les rues Kurth, De Boeck, Houtmeyers et Desmeth. Ces arbres sont néanmoins très contraints par leur gestion intensive et participent peu au réseau écologique. Ils sont plantés dans des bacs enterrés, qui limite leur développement.
- les îlots sont en quasi-totalité fermés, ce qui ne permet pas une liaison physique naturelle à travers le quartier (uniquement pour l'avifaune).

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le quartier est fortement minéralisé et densément bâti, les espaces verts sont peu nombreux (superficie) et peu qualitatifs et la place à la nature est faible. L'emprise au sol de la voiture sur le site doit pouvoir être remise en question afin de pouvoir récupérer des espaces naturels qui manquent dans le quartier. La modification de la gestion des arbres en voirie (destruction des bacs enterrés et modification de l'entretien) est également un levier possible pour améliorer l'accueil de la biodiversité dans le quartier. Enfin, la mobilisation de la population autour de la question de la nature en ville est une opportunité à saisir au sein du quartier (adaptation de la gestion des espaces privés, végétalisation des nombreux toits plats (~1/3), éviter l'usage des pesticides dans les potagers...).

Environnement

Sols, sous-sols

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :

- Qualité du sol (pollution, qualité structurelle (compacité, stabilité), dégâts constatés, propriétés biologiques, chimiques et physiques...)
- Mesures pour prévenir de nouvelles pollutions (gestion de l'eau, matériaux)
- Relief et gestion des dénivelés existants et à créer

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
geodata.environnement.brussels

Diagnostic

- le quartier présente un relief assez plat, en pente douce vers le nord, et avec un décaissé le long des rails.
- L'inventaire de l'état du sol classe une quinzaine de parcelles privées en catégorie 0 (suspicion de pollution). Une vingtaine de parcelles sont quant à elle à l'étude ou considérées comme non polluées ou (légèrement) polluées sans risques (c'est le cas par exemple de la parcelle de la maison communale).
- Le quartier souffre d'un manque de perméabilité (plus de 75% sont imperméables) et possède que très peu de sols vivants : les espaces en pleine terre situés dans l'espace public sont compactés par leur usage et leur gestion, intensifs.
- les jardins en intérieur d'îlot et les potagers présentent probablement des sols vivants.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

L'enjeu par rapport au sol est de récupérer de la pleine terre, de travailler à l'augmentation de la qualité du sol présent dans l'espace public, mais également sensibiliser la population (travail au niveau des jardins et de l'espace privé, éviter les pesticides dans les potagers...).

Environnement

Pollution de l'air

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base de l'identification des sources de pollution, du niveau actuel de pollution et des éventuelles mesures déjà mises en œuvre pour limiter cette pollution :

- Présence de point noir de circulation / zone de trafic dense
- Présence d'entreprises polluantes ou sources de nuisances olfactives
- Indice de la qualité de l'air dans un périmètre similaire

Cette analyse sera donc plus qualitative que quantitative en l'absence de données précises sur le périmètre.

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

IRCEL-CELINE : www.irceline.be

Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019)

Bruxelles environnement : <http://www.qualitedelair.brussels/>

Bruxelles environnement : projet ExpAIR

geodata.envrionnement.brussels

www.leschercheursdair.be

Diagnostic

- Les concentrations en Black Carbon (indicateur de la pollution liée au transport routier) sont assez élevées en heures de pointe dans le quartier, principalement sur les voiries qui bordent le périmètre (chaussée d'Haecht et rue du Tilleul) et sur les avenues Conscience et Notre-Dame. La pression du trafic et le manque d'espaces verts contribuent à la forte concentration de particules fines dans le quartier.

- Au niveau de la pollution en dioxyde d'azote, les valeurs de concentrations moyennes annuelles dans le quartier se situent en deçà de la valeur limite fixée par l'union européenne. Cependant, ces valeurs sont supérieures, comme pour l'ensemble de la région, à la valeur limite fixée par l'OMS. Les concentrations les plus importantes sont localisées sur l'avenue Notre Dame et chaussée d'Haecht.

- Au niveau de la concentration en ozone, la Commune d'Evere présente les valeurs les moins problématiques de la Région (moyenne annuelle).

- Le quartier étant densément bâti et le bâti datant majoritairement d'avant les années 60, on peut estimer que les systèmes de production de chaleur sont également responsables d'une belle quantité de polluants atmosphériques.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La pollution de l'air est un enjeu bruxellois global qu'il convient de traiter à tous les niveaux possibles. Même si elle n'est pas "très problématique" localement dans le quartier, elle est un enjeu comme ailleurs et avec des impacts sur le reste de la Région : développement de l'utilisation du vélo, des transports en commun, restrictions liées à la voiture (circulation et stationnement), production de chaleur moins polluante, plantation d'arbres...

Environnement

Confort acoustique et vibratoire

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Sources de nuisances sonores et intensité :
 - o Entreprises ou équipements, par exemple écoles, industries urbaines...
 - o Transport : point noir de circulation, voie ferrée, transport en commun...
- Éléments dans le périmètre permettant de minimiser les nuisances :
 - o Implantation et volumétrie des constructions
 - o Localisation des affectations en fonction de leur sensibilité au bruit
 - o Prise en compte des nuisances dans la conception des projets (niveau construction, conception des espaces publics...)
- Façades de logements au calme (<65db pour la façade la plus exposée)
- Préservation des zones calmes (espaces extérieurs)
- Vibration des transports en commun

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Bruxelles environnement : Plan quiet.brussels (2019)
geodata.envrionnement.brussels

Diagnostic

- Le périmètre est impacté par différentes nuisances sonores :

° Trafic ferroviaire : la ligne de chemin de fer s'étend à l'est de la zone et propage une nuisance sonore tout le long du périmètre. Cette nuisance est due en partie à l'absence de front bâti et d'obstacle physique.

° Trafic routier : les nuisances les plus importantes se situent sur les axes majeurs de circulation tels que les avenues Conscience et Notre Dame, la Chaussée de Haecht et la rue du Tilleul, mais également les rues Kurth et De Boeck au sud du périmètre.

° Trafic aérien : située à proximité de l'aéroport de Zaventem, Evere est localisée sur les principales routes aériennes. La route aérienne 11 traverse le quartier dans toute sa longueur, le localisant dans la deuxième zone la plus impactée de la Région.

Ces trois sources de nuisances combinées font du quartier Conscience un espace très bruyant en région bruxelloise. Les zones situées à l'est de l'avenue Conscience sont d'autant plus touchées par le bruit en intérieur d'îlot.

Alternative 0

=

- Le plan quiet.brussels, (28/02/19) prévoit de réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones, qui concernent entre autres le croisement de l'avenue Henri Conscience avec l'avenue de l'Oud-Kapelleke .

- Si la commune d'Evere n'a que peu de poids dans les négociations nationales et régionales sur les questions des nuisances liées au trafic aérien, celle-ci s'applique à distribuer des primes à l'isolation. Elle est adhérente à « Bruxelles Air Libre » pour militer contre les nuisances liées au survol de la ville.

- La mise en place du plan Good Move devrait apaiser le quartier également en termes de bruit lié au trafic (passage de "collecteur de quartier" à « auto-quartier »). Cependant, la mise en œuvre de mesures permettant d'y réduire le trafic n'est pas encore programmée.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La diminution du bruit lié au trafic routier est un réel enjeu pour le quartier. L'enjeu de revalorisation des espaces publics et de développement d'espaces végétalisés est à combiner avec le développement de zones de confort acoustique.

Environnement

Energie

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Proportion de bâtiments peu consommateurs d'énergie (date de construction)
- Utilisation / Production de sources d'énergies renouvelables
- Confort thermique des logements

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019)

Dossier « Environnement et Énergie » (IBSA, <https://ibsa.brussels/themes/environnement-et-energie> 2020)

Registre des certificats PEB

Diagnostic

- Le patrimoine bâti de Conscience est principalement composé de logement en brique datant des années 1940-60. Cela affecte la performance énergétique des bâtiments. En outre, de nombreux ménages résident dans le quartier depuis très longtemps, et la proportion des locataires est importante, ce qui sont des indicateurs jouant plutôt en défaveur de l'isolation/rénovation énergétique des logements existants.

En effet, les quelques certificats PEB réalisés dans le quartier indiquent des performances ne dépassant pas D, voire plutôt situés autour de E jusque G. Pour les bâtiments ne possédant pas de certificat, on peut faire des estimations sur base de la période de construction. Au niveau du quartier, on peut ainsi tabler sur une classe énergétique moyenne G (minimum 320 kWh/m².an).

- Le périmètre comprend un nombre important de bâtiments au toit plat (~1/3), ce qui représente un potentiel pour le placement de panneaux photovoltaïques ainsi que pour l'isolation.

Alternative 0

=

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La rénovation est un enjeu pour l'ensemble des bâtiments du quartier : au vu des politiques régionales et supérieures, le quartier devrait passer à la classe PEB C+ en moyenne d'ici 2050 (~100 kWh/m².an), ce qui implique l'isolation des toitures, façades, l'installations de systèmes de chauffage performants... La sensibilisation des propriétaires aux obligations à venir mais également aux mécanismes de soutien existants est un enjeu du CQD.

Environnement

Ressources

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Économie circulaire
- Gestion des déchets :
 - o Prévention des déchets
 - o Réduction des déchets
 - o Valorisation des déchets organiques (compost...)
 - o Tri sélectif (encouragement)
- Réparation, maintien des structures et du bâti existant, réemploi ou recyclage de matériaux, ou usage de matériaux durables

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
PREC (2016)

Diagnostic

- En ce qui concerne les déchets, ils sont principalement ménagers. Au vu de la typologie du quartier, ils sont gérés individuellement par chaque foyer (ramassage hebdomadaire par Bruxelles Propreté).
- Il existe plusieurs points de collecte de verres blancs et colorés, ainsi qu'un point de collecte pour les vêtements et pour les huiles.
- Il n'existe pas de lieu de collecte d'encombrants dans ou aux alentours du quartier. Il n'existe pas de compost de quartier, de repair café ou autre initiative d'upcycling ou de sensibilisation au réemploi, à la diminution des déchets etc.
- Les espaces publics ont été qualifiées par certains habitants lors des rencontres comme étant souvent sales.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

La thématique est à considérer dans l'ensemble des projets, qu'il s'agisse de projet en lien avec le bâti ou de mise en contact d'entreprises, d'associations, d'appels à projets etc. Des équipements tels que ressourcerie, repair café, babythèque, vélothèque, etc. auraient leur place au sein du quartier, au vu du public existant et à venir, du manque de cohésion sociale et dans une vision de quartier en transition.

Mobilité

Accessibilité des transports en communs

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- L'accessibilité en TC retenue au RRU
- Type de transport en commun dans le périmètre (mode léger / lourd, de surface, en site propre...)
- Le caractère confortable des arrêts de transport en commun :
 - o Emplacements couverts,
 - o Possèdent un banc ou une assise
 - o Accessibles via un passage pour piéton (le cas échéant)
 - o Accessibles aux PMR
 - o Présentent de l'information voyageur théorique : plan de réseau, horaires
 - o Présentent de l'information voyageur en temps réel
 - o Possèdent une poubelle
 - o Présentent un éclairage suffisant
- Sécurité du cheminement, de l'emplacement de l'arrêt et des abords

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)

RRU : carte du titre VIII (version actualisée disponible sur BruGIS)

STIB

Diagnostic

- Il existe un grand service de lignes de bus à l'intérieur et à proximité du périmètre. La Chaussée de Haecht est desservie par huit lignes de bus De Lijn, et les arrêts de bus sont accessibles à pied depuis le quartier Conscience. A l'intérieur du périmètre, ce sont les lignes de bus 45, 64, 65 et 66 de la STIB qui desservent le site.

- Il y a 2 gares SNCB situées près du périmètre. La station Bordet, située à 650 mètres, se trouve à l'intersection de la Chaussée de Haecht et de l'avenue Jules Bordet. La gare la plus proche est celle d'Evere, située à seulement 100 mètres au sud du périmètre. Cette station dessert 4 trains S différents.

Alternative 0

+

La future ligne du métro 3 reliant Haren à Albert devrait desservir le quartier avec le centre-ville et d'autres quartiers bruxellois dans la décennie.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le quartier est plutôt bien desservi en termes de destinations locales (ville de proximité) et les projets de la STIB permettront un renforcement des connexions avec le centre-ville, qui va influencer l'accessibilité, donc l'attractivité du quartier.

Mobilité

Circulation motorisée

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Point noir de circulation / pôles générateurs de trafic et solutions éventuelles apportées pour la gestion de la circulation :
 - o Zones de kiss and ride
 - o Limitations de vitesse
 - o Systèmes de gestion de la circulation (feux, carrefour giratoire, coussins berlinois, plateaux, feux...)
- Sécurité :
 - o Sécurisation aux abords des principaux pôles générateurs de trafic
 - o Limites de vitesse dans le périmètre
 - o Proportion des logements qui ont accès direct à une zone de trafic apaisé
- Accidentologie
- Etat de saturation du stationnement en voirie
- Etat du parc de stationnement hors voirie : nombre d'emplacements, taux d'occupation, respect du titre VIII du RRU...
- Question des livraisons

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
MobiGis

Diagnostic

- Depuis le 1^{er} janvier 2021, toutes les rues du périmètre sont en zone 30. La largeur des voiries du quartier ne favorise cependant pas le respect des vitesses.
- La pression automobile est forte au niveau de la rue G. Kurth (entre la gare d'Evere et l'avenue H. Conscience). L'avenue Conscience est parcourue par du trafic de transit désireux de rejoindre le boulevard Lambertmont depuis le Boulevard Léopold III.
- La commune de Evere a opté pour 3 types de zones de stationnement sur son territoire. Les zones orange (payantes) répondent aux demandes des commerçants locaux qui désirent augmenter l'offre de stationnement et le taux de rotation à proximité des zones commerçantes. Les zones vertes (payantes, sauf avec la carte de dérogation) ont été créées pour éviter que le stationnement en zone orange ne se reporte dans les zones résidentielles. Les zones bleues, ont été instaurées afin de réserver le stationnement dans les quartiers résidentiels aux riverains.
- le taux de stationnement en journée dans le quartier est relativement faible, mais augmente la nuit, avec certains tronçons qui sont en saturation voire sursaturation.
- On observe un taux de motorisation d'un peu plus de 0,6 voiture par ménage dans le quartier.
- Le réseau viaire est largement dominé par la voiture : la place de la voiture dans l'espace public est importante que ce soit au niveau du gabarit des voiries ou de l'emprise au sol du stationnement dans toutes les rues du périmètre. Certains espaces publics sont uniquement dédiés au stationnement alors que le quartier manque d'espaces ouverts de qualité.

Alternative 0

=

La mise en œuvre du plan Good Move devrait aider à apaiser le quartier à terme, mais n'est pas encore prévue pour le quartier.

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Des aménagements allant dans le sens du Plan Régional de Mobilité pourraient déjà être mis en œuvre pour aller dans ce sens. Un des enjeux est par exemple la diminution du trafic de transit avenue Henri Conscience.

De même, la récupération d'espace public au profit de la qualité du cadre de vie et de la résilience urbaine est un enjeu pour le quartier.

Mobilité

Vélo

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Réalisation des ICR
- Balisage
- Qualité des cheminements vélo
- Absences de barrières ou de détours, présences de raccourcis
- Systèmes de gestion de la circulation spécifiques à la circulation à vélo (feux, carrefour giratoire, plateaux, ...)

et d'autre part sur la qualité du stationnement vélo :

- En voirie, stationnement de courte et de longue durée :
 - o Présence de stationnement de courte durée à proximité des lieux d'activités, des arrêts de transport en commun.
 - o Nombre d'emplacements suffisants
 - o Présence d'emplacements de longue durée sécurisés (box) pour pallier le manque de stationnement dans les bâtiments
 - o Présence dans le périmètre ou à proximité d'une borne de réparation ou un point d'entretien pour les cyclistes
- Au sein de bâtiments pour du stationnement de moyenne ou longue durée :
 - o Parking aménagé sur la parcelle, à maximum 20 mètres des entrées piétonnes pour le stationnement de moyenne durée et 50 mètres maximum pour le stationnement de longue durée (jour/ nuit) ;
 - o L'accessibilité du parking vélo est aisée tant depuis la chaussée que depuis le logement ;
 - o Le parking vélo est abrité des intempéries ;
 - o Le parking vélo est situé dans un lieu sécurisé, lumineux et bien contrôlé socialement ;
 - o Le parking vélo est équipé d'un éclairage artificiel de nuit, et de jour si nécessaire.

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Bruxelles mobilité : Good Move (2019)
MobiGis

Diagnostic

- Les infrastructures cyclables sont actuellement limitées dans le périmètre : il n'y a pas beaucoup de pistes cyclables ou de marquages.
- Le long de la ligne de chemin de fer, il y a actuellement la voie cyclable PLUS. La connexion entre la Chaussée de Haecht et Haut-Evere sera prévue le long de la rue Joseph Wauters et rue Godefroid Kurth, ainsi que le long de la Chaussée de Haecht elle-même.
- Les stationnements vélos en voiries sont fortement utilisés, entre autres par des vélos pour enfants.
- La proportion d'appartements et la typologie des bâtiments (maisonnettes mitoyennes) ne sont pas des facteurs favorisant la possibilité de stationner des vélos de manière sécurisée (dans le bâtiment). Il est à noter que de nombreux bâtiments présentent un accès carrossable, qui est quant à lui un atout pour cette thématique (les bâtiments localisés sur les avenues Notre-Dame et Conscience ne sont pas dans ce cas).

Alternative 0

/

=

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Le développement d'aménagements et d'infrastructures/équipements (dont stationnement sécurisé) pour le public local est un enjeu du quartier. Certains axes, tel que l'avenue Henri Conscience, possèdent l'espace nécessaire afin d'installer des aménagements cyclables de qualité afin de favoriser ce mode de déplacement. D'autres, plus locaux pourraient évoluer vers des rues cyclables.

Par ailleurs, la mobilisation d'un ou plusieurs boxes de garages (existant par exemple en intérieur d'îlot) pour le développement de stationnements vélos devrait être étudiée dans le cadre du CQD, entre autres à destination des logements situés sur les avenues Notre-Dame et Conscience, présentant moins de possibilités intrinsèques.

Mobilité

Piétons / PMR

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Confortables (en ce compris les question des pentes et dénivelés),
- Sécurisés,
- D'éventuels détours ou au contraire de raccourcis
- Sans obstacle.

Mais aussi en fonction des carrefours dangereux, des points noirs de circulation et des effets « barrière » que peuvent produire certaines voiries ou infrastructures de type chemin de fer.

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Bruxelles mobilité : Good Move (2019)
MobiGis

Diagnostic

De nombreux trottoirs dans le quartier sont étroits. Les trottoirs sont généralement en bon état sauf celui en face des potagers le long du chemin de fer, quasiment inexistant.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Les déplacements piétons sont à améliorer dans le périmètre (largeur, confort, mauvais état ponctuel). Les déplacements PMR doivent être améliorés sur l'ensemble du quartier surtout avec le profil en devenir de la population (personnes âgées et parents avec enfants/poussettes...), d'autant que le quartier présente une mixité permettant une vie de proximité « piétonne », à conforter dans un objectif de durabilité.

Mobilité

Alternatives à l'automobile

Méthode d'analyse

Ce critère sera évalué sur la base des paramètres ci-dessous :

- Nombre et couverture spatiale des emplacements de voitures partagées
- Propositions alternatives :
 - o Bornes de vélo en libre-service
 - o Autres alternatives (trottinettes, scooters)
 - o Qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes (cf. critères précédents)
- Actions de sensibilisation

Sources

Diagnostic du CQD (PTA-JAVA, 2023)
Bruxelles mobilité : Plan Good Move (2019)
MobiGis

Diagnostic

Le périmètre d'étude comporte 3 stations Villo !, une station Cambio et une borne de recharge pour voitures électriques.

Alternative 0

=

/

Bilan de référence : enjeux et opportunités

Dans le cadre d'une politique globale, des services de mobilité devraient être développés afin d'accompagner le report modal depuis la voiture individuelle.

Conclusion

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- Au niveau de l'espace public :
 - o Le quartier étant densément bâti et en partie en carence en espaces verts publics, un enjeu est de valoriser les espaces verts publics existants (présentant une faible qualité et donc usage), tant pour leurs aspects environnementaux (gestion de l'eau, sols vivants, augmentation de l'accueil de la biodiversité...) mais également via la diversification des publics cibles. En outre, lorsque cela est possible, le développement de nouveaux petits espaces conviviaux de quartier, végétalisés, est à favoriser (cours d'écoles ouvertes le WE, réaménagement de placettes...).
 - o Le développement d'une identité propre et d'une « reconnaissance » de ce cœur de quartier semble également un enjeu, en misant par exemple sur l'église, l'identité architecturale, les potagers... Le développement d'un vrai lieu de rencontre (mobilier urbain, végétalisation, intérêt d'y rester un moment) permettrait de ne plus considérer le territoire que comme une charnière entre le Haut et le Bas d'Evere. Une attention devra être portée à l'articulation de ce quartier et de son identité par rapport aux programmes d'aménagement à venir aux alentours (PAD).
 - o La place de la voiture au sein du périmètre doit être questionnée, dans des objectifs sociaux et de cohésion sociale mais également pour augmenter la résilience urbaine du quartier et améliorer le confort et la qualité du cadre de vie de ses habitants, fragiles (personnes âgées et enfants plus sensibles aux effets d'îlot de chaleur). Dans un quartier où les espaces publics (outre la voirie) sont maigres et peu qualitatifs, la question de l'occupation du sol par la voiture (roulage et stationnement) est un des enjeux sur lequel le contrat de quartier devra s'attarder, d'autant que le quartier est bien desservi en transports en commun et au croisement de 2 ICR (vélo). Le travail sur le trafic routier aura également des impacts positifs sur la sécurité, sur le bruit et sur la qualité de l'air, soit une amélioration notable du cadre de vie de ses habitants.
 - o La désimperméabilisation et le développement d'un réel réseau écologique intégré (sol, eaux, biodiversité) est essentiel à la résilience du quartier.
- Au niveau de l'espace privé : la sensibilisation de la population aux aspects environnementaux, à leur fragilité, à la résilience urbaine et à leur pouvoir de changer les choses semble indispensable. En effet, de nombreux espaces privés peuvent être mobilisés pour agir sur les enjeux mis en lumière au sein du quartier : isolation et rénovation des techniques des bâtiments vieillissants, amélioration de la biodiversité et de la gestion des sols au sein des jardins privés, aménagement des toitures plates, collecte et réutilisation de l'eau pluviale, changements dans les habitudes de mobilité... sont autant de leviers sur lesquels ils peuvent agir pour avoir un impact collectif.
- En termes d'équipements socio-culturels :
 - o Un enjeu important du quartier Conscience porte sur l'accueil à la petite enfance (crèche ou halte). Le quartier est déjà en situation de carence en termes de places et la pression va se renforcer dans les années à venir. La croissance du nombre d'enfant prévue dans le quartier va augmenter la demande en places en crèches et écoles.
 - o Le quartier manque d'équipements collectifs. Hormis la salle polyvalente de l'école, le périmètre est vide d'infrastructures sportives, culturelles ou associatives. Cette problématique est particulièrement ressortie lors des rencontres avec les habitants. Le manque d'espace disponible a également une influence sur la faible présence/activités d'association dans le quartier. L'aménagement d'équipements collectifs est donc

important sur la zone d'étude dans un objectif d'amélioration de la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants. Les initiatives existent mais elles doivent être consolidées et développées, et elles doivent par ailleurs pouvoir cibler un public intergénérationnel et multiculturel. Des équipements de transition, tels que babythèque, ressourcerie, repair café, vélothèque etc ont tout leur sens au regard des enjeux locaux et globaux.

- En termes de logements :
 - o la densité déjà fort élevée et le peu de parcelles « à bâtir », couplés à la nécessaire transition écologique, poussent à la rénovation de bâtiments/logements (ceux sur lesquels pèsent un soupçon d'abandon) plutôt qu'à la construction de nouveaux bâtiments/logements (cf politiques régionales (et supérieures) de durabilité, PCD...). Des dents creuses pourraient être comblées pour développer quelques logements spécifiques aux besoins du quartier, mais l'accent doit plutôt être porté sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier, à savoir l'augmentation de la qualité des espaces verts et publics ainsi que la diversification de l'offre en équipements au sein du périmètre.
 - o l'enjeu est de diversifier le parc existant afin de permettre l'installation de familles avec enfants (moyens et grand logements) et ainsi diversifier le public local. La part de propriétaires occupants étant assez faible, des solutions de logements rendant possible l'acquisition pourraient également faire sens.
 - o Outre le développement de nouveaux logements, l'enjeu majeur est de rénover les logements existants, dans une vision durable de la ville mais également pour le confort de vie et la résilience urbaine.

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le projet de programme a ensuite fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1.

L'analyse des impacts environnementaux du projet de programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon leur effet (positif, neutre ou négatif), leur portée (globale ou limitée) et leur durée (permanente ou temporaire, réversible ou irréversible). Pour chaque critère il s'agit ainsi :

- de vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- de mettre en évidence des points d'attention ou les potentielles incidences négatives du projet de programme
- de faire des recommandations pour amplifier les incidences positives du projet et diminuer les incidences négatives. Ces recommandations pourront être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont été directement intégrées dans les fiches projets. Dès lors, cette partie du RIE se cantonne à analyser les impacts du projet de programme tel qu'il se présente après ces étapes.

2. Méthode d'analyse des incidences

Une première partie du document s'attèle à s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Par la suite, une analyse systématique de chaque projet a été réalisée. Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Inconnues, point d'attention ou de vigilance sur le projet

Les tableaux présentés à la fin de ce document synthétisent ainsi les incidences par projet (colonnes) et par critère (ligne), permettant d'analyser de manière synoptique d'une part les incidences complète d'un projet sur les différents critères, et d'autre part l'impact croisé de l'ensemble des projets sur un critère. La dernière colonne du tableau reprend une estimation globale de l'impact du projet de

programme : plusieurs projets ayant un impact positif, même réduit, sur un critère pourront par exemple venir contrebalancer l'impact négatif important d'un des projets, mais plusieurs projets à l'impact positif très limité ne viendront peut-être finalement presque pas impacter un autre critère.

Le code couleur utilisé est identique à celui de la phase 1, pour plus de facilité de compréhension.

critères	Bilan de référence	1.1A	1.1B	1.2A	1.2B	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3A	2.3B	2.4A	2.4B	2.4C	2.4D	2.4E	2.4F	2.4G	2.4H	3.1	3.2A	3.2B	3.2C	3.2D	3.2E	3.2F	3.2G	3.2H	3.2I	CCL des incidences	
impacts positifs (hors santé)		-	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
impacts négatifs (hors santé)		+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	+	0	+	+	0	0	0	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
santé		-	-	0	+	0	0	+	+	+	0	+	+	+	0	+	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	?	?		
autres impacts (hors santé)		0	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	?	?	?	0	0	?	+	?		
impacts positifs (santé)		-	-	-	+	+	0	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?		
impacts négatifs (santé)		-	-	0	+	+	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	+	+	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?		

Extrait d'un tableau fictif d'analyse globale des incidences

En outre, un texte reprend les principales incidences par thématique, explicitant les impacts générés par l'ensemble des projets proposés par le programme.

PRESENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ETUDIEES

Les grands principes liés au projet de programme

Ce programme a été élaboré au fil d'analyses, de rencontres et d'échanges fin 2022 et début 2023. Il propose une série d'opérations visant à répondre aux objectifs définis pour le quartier.



Quartier rêvé, carte reprenant les projets « long terme » pour le quartier, PTA, 2023

Le projet de programme prévoit un ensemble de 16 projets : 3 projets de construction/rénovation, 4 projets visant l'amélioration de l'espace public et 9 projets socio-économiques. En outre, 3 projets sont proposés en réserve, qui seront mis en œuvre avec les budgets rendus disponibles si l'un des projets de base ne peut pas être réalisé.

Par ailleurs, le programme reprend également des projets, menés en parallèle au processus mais non financés dans le cadre du CQD, mais qui rencontrent également les objectifs définis pour le quartier.

Opérations bâties

Le projet de programme prévoit :

- la construction d'un espace multidisciplinaire sur le square de l'accueil, visant à accueillir des activités sportives et 2 locaux polyvalents à l'étage, disponibles pour les associations et les riverains, ainsi qu'un espace horeca/de réception. L'espace public attenant sera également réaménagé ;
- la rénovation de logements dans des bâtiments à rue sur la rue du Tilleul, avec des jardins partagés/collectifs et le développement d'un équipement en intérieur d'îlot servant de cantine à l'école attenante et ouverte au quartier pour les associations et riverains ;
- la construction d'une maison associative, accueillant des espaces disponibles pour les associations à l'étage et le développement d'un équipement destiné à l'accueil de l'enfance au rez de chaussée. Ce bâtiment est situé à proximité immédiate de la maison communale, dans le but de développer ce pôle « civique » ;
- un projet d'habitat inclusif solidaire sur la chaussée de Haecht, développé en parallèle du CQD et non financé par lui ;
- un projet non financé par le CQD qu'est la possibilité d'acquérir des immeubles insalubres et/ou abandonnés dans le but de les rénover ;
- en réserve, un projet de logements pour famille sur des dents creuses à la place Kurth.

Opération d'espace public

Le projet de programme prévoit :

- le réaménagement du square Hoedemaeckers en lieu convivial, accueillant une aire de jeu, des espaces végétalisés, une gestion des eaux visible, un café citoyen temporaire (projet socio-éco), du mobilier urbain... le projet se fera en 3 phases que sont le processus de cocréation avec la population, la mission d'élaboration d'un plan d'aménagement et enfin sa mise en œuvre ;
- le réaménagement de la place Kurth en pôle multimodal végétalisé, intégrant les principes définis dans une étude relative à un parcours paysager traversant le quartier (projet en réserve), et faisant la part belle à la mobilité active ;
- une étude permettant de définir les possibilités de réaménagement du parvis de l'église, au cœur du quartier, et un budget pour réaliser une phase test avec des installations temporaires ;
- la mise en valeur de la promenade commerciale sur les axes Notre-Dame et Conscience, avec des interventions petite échelle comme l'installation de mobilier en lien avec les commerces, de la signalétique, de végétation ponctuelle et la mise à disposition de stationnement vélo ;
- en réserve, la mise en œuvre d'un parcours végétalisé, par le réaménagement de voiries traversant le quartier du nord au sud, dont l'étude est déjà financée et en cours.

Opérations socio-économiques

Le projet de programme prévoit :

- un appel à projets pour l'élargissement de l'offre culturelle ;
- la valorisation de la diversité dans l'esprit d'entreprise (événements, carte des commerces...) ;
- le support au développement du café citoyen et de jeux d'eau au sein du square Hoedemaeckers ;
- un appel à projet pour mieux connaître ses voisins ;
- le soutien à une initiative citoyenne existante relative à la propreté ;
- la promotion de l'alimentation durable (workshops, animations...) ;

- une aide à la rénovation et à l'innovation avec un focus en ce qui concerne les logements collectifs
- l'accompagnement à la création d'une communauté d'énergie autour des panneaux solaires situés sur la toiture de la maison communale ;
- la mise en valeur visuelle des potagers le long de la rue Van Ruusbroeck, comme lien entre le square Hoedemaeckers, la gare d'Evere et le futur site Josaphat. Cette opération pourrait être élargie à un réaménagement plus important de la voirie (avec intégration de végétation, mise en rue cyclable, installation de mobilier urbain, éléments de gestion de l'eau...) dans le cadre d'un projet de réserve ;
- un projet non financé par la CQD qui permet à Natagora de donner des conseils aux citoyens pour l'aménagement de leur jardin en faveur de la biodiversité.

ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES EN VIGUEUR

Pour chacun des plans / programmes retenus, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Les pages suivantes reprennent, pour chaque Plan/Programme analysé, une fiche décrivant ses aspects/objectifs/mesures en lien avec le CQD, puis une analyse de la concordance du projet de programme du CQD avec ceux-ci

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non, réglementaire donc les projets devront s'y conformer
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non, réglementaire + secteurs et acteurs peu pertinents pour cet outil
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets – 2018-2023	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE) - 2022-2027	Oui
Plan Air Climat Energie bruxellois - 2023	Oui
Plan taxi - 2017	Non, pas pertinent dans ce périmètre
Plan Marchandise - 2013	Non, pas pertinent dans ce périmètre
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil – en cours	/
La Stratégie Régionale de Transition Economique « Shifting Economy » - 2022	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non, pas pertinent dans ce périmètre
Masterplan Stationnement Vélo - 2021	Oui
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Oui, PPAS 11A et 13
Plan Communal de Développement	Oui

Plan régional de développement durable PRDD - 2018	
Echelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>La liste suivante reprend les axes de développement et les stratégies correspondantes avec lesquels le programme du CQD devra être conforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Axe 1 : mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Stratégie 1 : Mobiliser le potentiel et les ressources foncières</i> • <i>Stratégie 2 : proposer une densification maîtrisée</i> • <i>Stratégie 3 : actions futures pour le logement social à Bruxelles</i> - <i>Axe 2 : Mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Stratégie 1 : les équipements comme support de la vie quotidienne</i> • <i>Stratégie 2 : les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie</i> • <i>Stratégie 3 : améliorer l'équilibre entre les quartiers</i> • <i>Stratégie 4 : défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité</i> • <i>Stratégie 5 : renforcer le paysage naturel</i> • <i>Stratégie 6 : préserver et améliorer le patrimoine naturel régional</i> - <i>Axe 3 : Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Stratégie 3 : soutenir l'économie de proximité et l'emploi local</i> <p>Le périmètre d'étude est classé dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2020. Cette ZRU répond au principe de concentration des aides et des programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti, zone d'économie urbaine stimulée, ...) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.</p> <p>Les grandes voiries du périmètre (Conscience, Haecht, Desmeth et Kurth) sont reprises comme projet de périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine. L'avenue Notre-Dame est reprise comme Noyaux d'Identité Locale.</p> <p>Traversant le périmètre du sud-ouest au nord-est, le PRDD identifie la promenade et une continuité verte, longeant le chemin de fer et connectant le quartier au cimetière de Bruxelles au sud et au Moeraske au nord. Il est également important de noter que des sites semi-naturels à protéger et revaloriser se trouvent aussi à proximité du site, au nord-est.</p> <p>Du point de vue de la mobilité, des lignes de bus STIB traversent le périmètre et la zone se trouve à proximité immédiate du grand axe structurant TC de la ligne de train bordant le périmètre (Evere-Bordet). Des ICR et RER vélo longent et traversent le périmètre et font de la zone un potentiel lieu de liaison qui accompagnerait le développement de la mobilité cycliste.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités.</p> <p>Il concorde particulièrement sur ces points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rénovation de bâtiments, notamment pour viser l'exemplarité du point de vue énergétique, et d'espaces extérieurs - production d'équipements publics (équipements mixtes, maison associative...) - place Kurth multimodale - développement de l'identité de quartier sur l'avenue Notre-Dame 	

- développement d'espaces publics végétalisés (réaménagement de l'espace autour de la Maison Communale)
- soutien de l'économie de proximité et de l'emploi local (mise en valeur des commerces, appels à projet...)
- apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (place Kurth, promenade des potagers)

Plan régional d'affectation du sol (PRAS) - 2013

Échelle

Échelle

Objectifs pertinents pour le CQD

Le quartier est majoritairement classé en zone d'habitation (à prédominance résidentielle). Les îlots bordant la Commune de Schaebeek sont classés en zone mixte et de forte mixité. Quelques zones d'équipements, vertes et de parc viennent ponctuer les zones résidentielles. Un liseré de noyau commercial entoure le croisement Notre-Dame/Conscience.



PRAS (Brugis)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs du projet de programme sont cohérents avec le PRAS, puisqu'il s'agit, outre des logements, de créer principalement des équipements au sein des îlots, fonctions qu'il est possible de développer dans toutes les zones du PRAS.

Plan QUIET.BRUSSELS – 2019

Plan de Prévention et de Lutte contre le bruit et les Vibrations en Milieu Urbain

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d’actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l’ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit. Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent directement le projet de CQD :

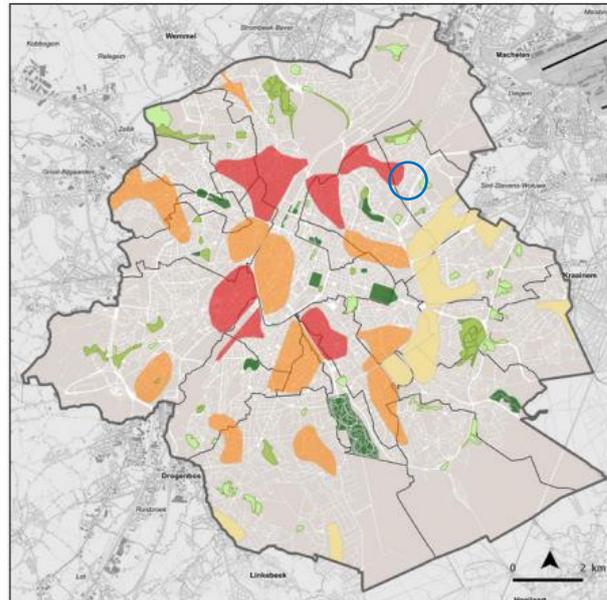
- *Modérer les transports motorisés*
 - *Mesure 4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés*
- *Réaliser des zones de confort*
 - *Mesure 19. Concevoir un paysage sonore dans les quartiers durables*
 - *Mesure 20. Réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones*
- *Assurer le confort acoustique des bâtiments*
 - *Mesure 31. Veiller au confort acoustique dans les logements publics*
- *Intégrer les équipements collectifs et de loisirs*
 - *Mesure 43. Intégrer une approche acoustique lors de la réalisation de nouveaux équipements publics*

Zones de confort à créer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Zones de confort à améliorer

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



Zones de confort à créer et améliorer (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs en matière d’espaces publics du programme contribuent peu aux objectifs du Plan Quiet en termes de modération du bruit causé par le trafic automobile : pas de réel apaisement de l’espace public prévu. Le projet de place Kurth multimodal devrait permettre une sensibilisation des automobilistes à d’autres pratiques, mais le programme prévoit assez peu d’actions réellement en faveur de l’apaisement du trafic routier, pourtant fort impactant en termes de bruit dans le quartier.

Les recommandations émises par le RIE vont dans le sens de ce plan (intégrer une approche acoustique lors de la réalisation d'équipements, veiller au confort acoustique dans les logements, modifier les comportements des conducteurs d'automobiles).

Ainsi, si on ne relève pas d'incompatibilité entre les objectifs des deux outils, on notera que la question du bruit est peu présente en elle-même dans le programme du CQD, alors que les CQD sont des outils privilégiés pour la création de zones de confort et que le périmètre étudié reprend des zones de confort à protéger et à créer.

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>En 2018, le Plan Déchets devient Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGDR) pour intégrer le concept d'« économie circulaire » et ainsi une nouvelle stratégie de gestion des déchets, désormais perçus comme des ressources et tendre vers le « zéro déchet ». Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent plus directement le projet de CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>OS2 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATION DES MENAGES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO2.1 : Faire évoluer la prise de conscience des citoyens par rapport aux impacts environnementaux de leurs modes de vie</i> • <i>OO2.2 : soutenir les initiatives individuelles et collectives des citoyens qui visent à mettre en pratique les changements de consommation vers plus de durabilité</i> • <i>OO2.3 : Améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets ménagers collectés sélectivement en vue de leur valorisation</i> - <i>OS4 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO4.1 : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public</i> - <i>OS5 : POURSUIVRE LA TRANSITION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES ET DES DECHETS DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>OO5.1 : Développer l'écoconception des bâtiments et matériaux en vue de permettre leur adaptabilité, allonger leur durée de vie et favoriser leur démontabilité et recyclabilité</i> • <i>OO5.2 : Expérimenter et développer la pratique de la déconstruction sélective et du réemploi de matériaux dans la construction</i> • <i>OO5.3 : Augmenter la qualité du recyclage des déchets de construction et de démolition</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>De façon générale, il n'y a pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PGDR. En particulier, l'appel à projet « propreté » et la promotion de l'alimentation durable vont en son sens. Les recommandations par le RIE pour les différents projets devront être intégrées aux CSC (par exemple avec l'aide de Bruxelles Environnement ou Bruxelles Propreté pour la rédaction des prescriptions) afin de minimiser l'impact des projets (travaux) et les faire coller au mieux au PGRD.</p>	

Plan Nature - 2016

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional Nature regroupe 7 objectifs, déclinés en 27 mesures, qui dans l'ensemble sont tous pertinents au regard du CQD :

- *Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.*
- *Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.*
- *Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.*

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du Plan Nature et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- Sensibilisation et travail potentiel dans les jardins privés (projet avec Natagora) ;
- Réaménagement du square Hoedemaeckers et de la place Kurth ;
- Développement de la promenade des potagers.

Des projets de construction sur parcelles en pleine terre végétalisées viendront cependant impacter négativement le potentiel du quartier (même si ces parcelles ne représentaient pas des atouts en situation existante, vu leur aménagement peu qualitatif pour la biodiversité).

Les recommandations formulées par le RIE sont à mettre en œuvre pour minimiser l'impact négatif et maximiser les impacts positifs du projet de programme sur ce sujet.

On notera en résumé que des enjeux faune/flore et biodiversité ont été identifiés dans le diagnostic (peu d'espaces végétalisés et peu de qualité d'accueil de la biodiversité, place de la voiture dans l'espace public, modification nécessaire de la gestion des arbres en voirie, mobilisation de la population) et qu'assez peu de projets y répondent dans le programme. Les projets en réserve représentent des opportunités en ce sens.

Plan de Gestion de l'Eau (PGE) - 2022-2027	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p><i>Le Plan de Gestion de l'Eau est l'outil de planification de la Région de Bruxelles-Capitale qui se veut une réponse intégrée et globale à l'ensemble des défis liés à la gestion de l'eau (rivières, étangs, eau souterraine, approvisionnement en eau potable, inondation,...) en région bruxelloise.</i></p> <p>Le plan eau est composé de 8 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du CQD et de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Axe 2 : ASSURER LA GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES EAUX SOUTERRAINES :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Réduire les pressions et maintenir un bon état qualitatif</i> • <i>Préserver un bon état quantitatif</i> - <i>Axe 5 : AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Gérer les eaux de pluie de façon intégrée</i> • <i>Se prémunir et se préparer face aux risques d'inondation</i> • <i>La Région face aux épisodes de sécheresse</i> - <i>Axe 6 : AMÉLIORER LA PRÉSENCE DE L'EAU DANS LE CADRE DE VIE</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le patrimoine naturel lié à l'eau</i> - <i>Axe 7 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES STRATÉGIQUES EN EAU</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Préserver et mettre en valeur la ressource</i> • <i>Promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau</i> • <i>Valoriser les ressources en eau jusqu'à présent inexploitées</i> • <i>Promouvoir la production d'énergie renouvelable à partir de l'eau</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Si les mesures de désimperméabilisation (square Hoedemaecker et place Kurth) contribuent à une meilleure perméabilité des sols, peu de mesures contribuent directement aux objectifs du Plan. Si les recommandations du RIE sont mises en œuvre, les nouveaux bâtiments développés sur des parcelles actuellement perméables ne devraient pas empirer la situation en termes de gestion de l'eau. Malgré les enjeux mis en lumière dans le diagnostic (forte minéralisation en amont de zones inondables, place de la voiture dans l'espace public, mobilisation des riverains), les mesures/projets liés à une meilleure gestion collective de l'eau en tant que telle ne sont que peu importantes dans le projet de programme. Les projets en réserve représentent des opportunités en ce sens.</p>	

Plan Air Climat Energie bruxellois - 2023	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Ce Plan constitue un élément, avec le COBRACE, de la nouvelle politique régionale intégrée concernant le climat, l'air et la maîtrise de l'énergie. Au sein de cette politique, le PACE correspond à l'effort régional du Plan National Energie Climat spécifiquement dédié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction des émissions de gaz à effet de serre. - La neutralité carbone. - L'adaptation aux changements climatiques. <p>Pour travailler sur ces problématique, le PACE prévoit des actions sectorielles et des actions transversales.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD est conforme avec les objectifs du PACE. On notera plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation de bâtiments pour de meilleures performances environnementales ; - Les opérations socio-économiques « rénover et innover » et « communauté d'énergie ». <p>On note également la pertinence d'un programme de CQD en regard avec l'action 5.4 du PACE qui prévoit un effort spécifique sur le développement de politiques environnementales à l'échelle de quartier.</p>	

Stratégie Good Food 2 - 2022	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>L'objectif de la stratégie « Good Food 2 » est d'organiser un basculement structurel du système alimentaire bruxellois vers plus de durabilité à l'horizon 2030. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part.</p> <p>Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre principes transversaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Une gouvernance à la fois participative, décloisonnée et co-portée.</i> - <i>Un principe d'inclusion sociale, de santé et de souveraineté alimentaire appliqué systématiquement.</i> - <i>Les enjeux de lutte & adaptation aux dérèglements climatiques et de protection et renforcement de la biodiversité rencontrés.</i> - <i>Un milieu urbain multiple.</i> <p>Guidés par ces principes transversaux, cinq axes ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Intensifier et soutenir une production agroécologique à Bruxelles et en périphérie.</i> - <i>Développer des « filières Good Food » pour approvisionner Bruxelles.</i> - <i>Assurer la distribution d'une offre commerciale « Good Food ».</i> - <i>Assurer une alimentation « Good Food » pour tou·te·s.</i> - <i>Réduire les pertes et gaspillages alimentaire.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Il n'y a pas d'incompatibilités entre les deux plans, le programme du CQD contribuant aux objectifs de la stratégie Good Food 2, notamment par l'opération socioéconomique de promotion de l'alimentation durable. La promenade des potagers aura un impact léger mais à noter sur la sensibilisation à la production locale. et l'appel à projet spécifique.</p> <p>Les recommandations du RIE visent à développer une alimentation durable dans les projets brique mis en œuvre (horeca de l'espace multidisciplinaire, cantine de l'équipement en lien avec l'école, café citoyen sur le square Hoedemaeckers...).</p>	

La Stratégie Régionale de Transition Economique « Shifting Economy » - 2022	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>La Stratégie Régionale de Transition Economique « Shifting Economy » a pour objectif général une « <i>transformation progressive au sens large des activités économiques bruxelloises – y compris les sous-traitants et fournisseurs bruxellois - dans la perspective de contribuer aux défis sociaux et environnementaux locaux et mondiaux, ainsi qu'à la création et au maintien d'emploi de qualité pour les Bruxellois. Pour permettre cette transformation, les soutiens économiques (financement, accompagnement, hébergement, marchés publics, etc.) seront réorientés afin que l'activité économique soit réancrée territorialement et ait une finalité sociétale.</i> »</p> <p>Ce programme se décline en 224 mesures déployées à travers 7 leviers et instruments économiques. Dans certains de ses projets, le programme du CQD pourra être pensé de manière à être conforme avec les principes de l'économie circulaire (un système économique d'échange et de production qui, « <i>à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus</i> ») et, plus largement, de la transition.</p> <p>Ces deux concepts visent également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans les deux cas, différentes échelles d'actions (interconnectées) sont envisagées et doivent être pensées de manière coordonnée.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>On ne relève pas d'incompatibilités entre les deux plans même si les opérations du programme répondent de manière indirecte et à cette politique (nb : l'aide à la rénovation (opération innover et rénover) pourrait, en fonction de son organisation, s'inscrire dans une dynamique de circularité et de transition).</p>	

Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019

Échelle

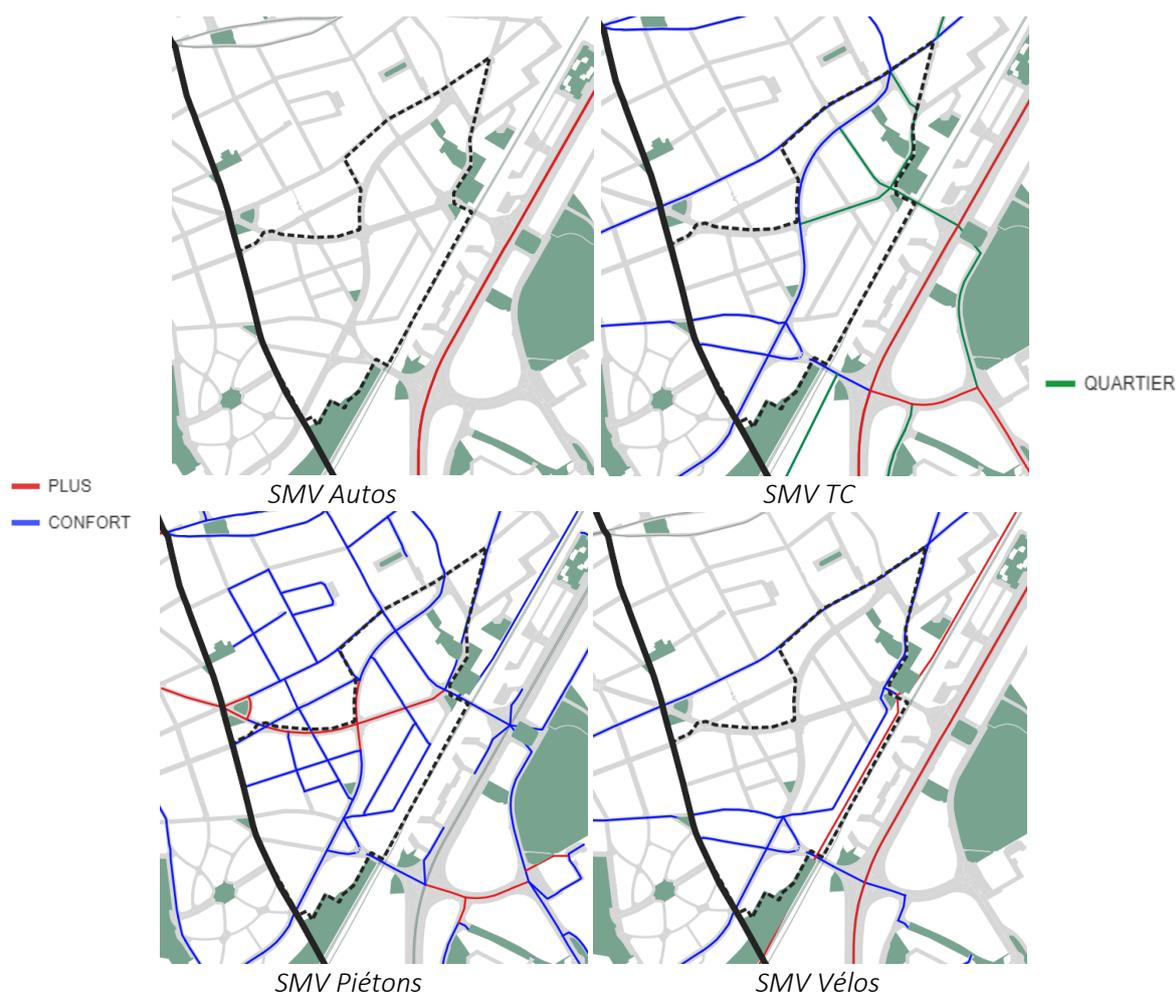
Échelle

Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional de Mobilité « Good Move » propose un plan d'action divisé en 6 « focus » dont un concerne directement le CQD :

- *GOOD NEIGHBOURHOOD* regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)

En outre, dans son focus « *GOOD NETWORK* », le plan propose une spécialisation multimodale des voiries (SMV) qui attribue une importance spécifique à chaque voirie bruxelloise en fonction des modes de transport. Le périmètre du CQD est bien sûr également concerné : l'ensemble du périmètre est visé par un apaisement des conditions de circulation automobile, alors que les transports en commun, les vélos et les piétons gagnent une place très importante au sein du quartier.



Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

On ne note pas d'incompatibilités entre ces deux plans, mais aucun projet proposé par le programme ne va réellement dans le sens d'un apaisement du trafic automobile au sein du quartier. Les opérations telles que celles du square Hoedemaeckers, de la promenade des potagers et de la place Kurth, visant une amélioration des conditions de déplacement pour les modes actifs, une meilleure accessibilité aux arrêts de TC et une sensibilisation aux mobilités alternatives (pour le projet place Kurth) vont par ailleurs dans le sens du plan Good Move pour ce qui est des modes actifs et des services à la mobilité.

Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Un des objectifs du PRPS rentre en convergence avec ceux du CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Rééquilibrer l'utilisation de la voirie publique en renforçant les fonctions autres que le stationnement.</i> <p>Le PRPS définit également la répartition de l'offre en stationnement entre les différents utilisateurs de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Stationnement des habitants : satisfaire la demande dans la mesure des possibilités, tout en encourageant la réduction de la dépendance automobile et en favorisant les mobilités alternatives (transports collectifs, vélo, autopartage...). L'objectif n'est pas d'empêcher les habitants de posséder une voiture, mais de les inciter à moins l'utiliser. Lorsqu'un manque de places pour les habitants est mis en évidence par un diagnostic précis, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles pour augmenter l'offre en utilisant d'éventuelles réserves dans les parkings existants, voire en autorisant la construction de parkings pour les habitants. En tout état de cause, le nombre de voitures acceptées en voirie tendra vers les objectifs d'IRIS 2 afin que la voie publique puisse aussi répondre aux autres usages légitimes. En contrepartie, il sera nécessaire d'étudier les possibilités à accorder aux riverains dans les parkings publics. Des mesures particulières devront être proposées dans les PACS (voir Chapitre 4) à cette fin. Une démarche volontariste devra accompagner le réaménagement des voiries pour atteindre ces objectifs et de cette manière augmenter la convivialité et la qualité des espaces publics.</i> - <i>Stationnement des visiteurs et des clients : renforcer l'accessibilité des centres urbains, élément de leur vitalité dans un contexte de concurrence avec des commerces périphériques, plus accessibles par l'automobile. Cette amélioration de l'offre s'opère grâce à une simplification de la réglementation pour la rendre plus lisible et compréhensible, à une tarification privilégiant la rotation du stationnement dans les zones commerçantes et à un renforcement des contrôles afin d'augmenter les taux de rotation et rendre les places ainsi mises à disposition à ceux que l'on veut privilégier.</i> - <i>Stationnement des professionnels mobiles : maîtriser le stationnement sur voirie pour conserver un taux de vacance suffisant, faire en sorte d'offrir des possibilités de stationnement aux professionnels mobiles.</i> - <i>Stationnement des autres usagers spécifiques : développer le stationnement vélos; faciliter le déplacement des personnes handicapées; encourager les voitures partagées et les taxis, qui diminuent la demande de stationnement; organiser l'accueil des poids-lourds et des autocars à des emplacements qui conviennent à la collectivité comme aux intéressés, organiser les aires de livraisons.</i> 	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Dans sa philosophie, le CQD ne comporte pas d'incompatibilité avec le PRPS, mais aucun projet proposé par le programme ne va réellement dans le sens de ce plan (diminution du stationnement en voirie au profit d'autres modes ou espaces publics, développement de stationnement vélo structurels, etc) alors que le contexte de desserte en transports en commun est plutôt bon.</p>	

Masterplan Stationnement Vélo - 2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le Masterplan Stationnement Vélo s'inscrit dans les ambitions de « Good Move » visant à atteindre plus de 10% de part modale pour les vélos pour l'ensemble des déplacements en lien avec Bruxelles (internes, entrants et sortants), et plus de 15% pour les déplacements courts (moins de 5 km) à l'horizon 2030.</p> <p>Pour cela, deux leviers seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le développement d'aménagements cyclables ;</i> • <i>Le développement d'une offre de stationnement vélos adaptée et répondant pleinement aux attentes des cyclistes.</i> <p><i>Le Masterplan stationnement vélo a donc pour objectif premier d'initier le déploiement d'une offre de stationnement sécurisé sur l'ensemble de la Région bruxelloise. Pour cela, le Masterplan prévoit des actions transversales déclinées en plusieurs volets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • « Gestion » • « Réglementaire » • « Intermodalité » • « Développement et optimisation » <p><i>Pour y atteindre les objectifs de Good Move, l'augmentation et l'amélioration de l'offre de stationnement est un des vecteurs majeurs identifié. En effet, la progression de la pratique du vélo pose la question de son stationnement, que ce soit à domicile, à destination ou dans les pôles intermodaux. L'enjeu est donc de pouvoir proposer des espaces de stationnement vélo en nombre suffisant et sécurisés afin de répondre aux attentes des cyclistes actuels et futurs, notamment en traitant la problématique du vol de vélos. Si le plan d'actions se veut pragmatique, il sera nécessaire de considérer l'évolution des pratiques et l'apparition de nouveaux types de vélos (vélos-cargos, vélos électriques, etc.) de manière régulière afin d'adapter le stationnement, sécurisé et non sécurisé, aux nouvelles tendances.</i></p> <p><i>Dans ce cadre, le Masterplan stationnement vélo vise donc à créer une offre de qualité et sécurisée sur l'ensemble du territoire régional afin d'accentuer le report modal vers le vélo. Il se veut volontariste, tout en restant cohérent avec les ambitions du plan Good Move en termes de report modal et sur base des estimations des besoins figurant dans l'étude préalable. Pour y parvenir et permettre une mise en place efficace, le Masterplan préconise de remettre la gestion du stationnement vélo (stationnement à domicile, à destination et aux pôles d'échanges multimodaux) à un acteur de référence et permettre ainsi une gestion harmonisée de la thématique. Parking.brussels est l'acteur qui serait le plus à même de mener cette mission à bien.</i></p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>On ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, mais aucun projet proposé par le programme ne va réellement dans le sens de ce plan (à l'exception du projet sur la place Kurth) alors que le contexte cyclable devrait se développer fortement dans les années à venir (cf Good Move)</p>	

Plan Communal de Développement	
Échelle	Commune
Objectifs pertinents pour le CQD	
<p>Le plan Communal de Développement de la Commune d'Evere se développe en 4 axes, détaillés par des objectifs, dont certains sont pertinents dans le cadre du CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 – Aller vers une urbanisation mesurée <ul style="list-style-type: none"> o Densifier en priorité sur les terrains en dents creuses - Axe 2 – Lutter contre la précarité et la dualisation socio-spatiale <ul style="list-style-type: none"> o S'assurer de l'équilibre entre les différents types de logements o Lutter contre le repli communautaire o S'assurer de l'accessibilité aux PMR des services, logements et équipements publics o Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse o Proposer des solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés - Axe 3 – Maintenir la qualité du cadre de vie <ul style="list-style-type: none"> o Poursuivre la politique menée actuellement par la Commune en vue d'inciter à l'embellissement du paysage urbain par un encouragement à la diversité architecturale et aux travaux de ravalement et embellissement des façades. o Veiller à la qualité et à l'esthétique de l'aménagement des espaces publics o Maintenir un espace public propre et sécurisé o Renforcer le maillage vert en s'adaptant à la trame urbaine o Préserver la biodiversité et le caractère vert de la Commune o Garantir la qualité et la diversité des aménagements des parcs et espaces verts o Maintenir, voire développer les noyaux d'identité locale o Favoriser l'appropriation de la ville par les habitants et les liens entre habitants - Axe 4 – Une Commune durable tournée vers l'avenir <ul style="list-style-type: none"> o Améliorer la mobilité active sur le territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial o Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle <p>En outre, des cartes concrétisent un projet territorial (PT), qui détermine des lieux propices à la densification raisonnée (selon leur accessibilité aux TC et la desserte en commerces et équipements locaux), des besoins en équipements par quartier (dans ce cas des équipements de cohésion sociale, soin/santé, crèches et aires de jeux/espaces verts), des zones où la végétalisation de l'espace public est un réel enjeu pour le cadre de vie et pour la biodiversité (la quasi-totalité des rues de l'ouest du périmètre), ainsi que des zones où développer la mobilité active (stationnement vélo et pôle multimodal à la place Kurth, carrefours dangereux à la gare d'Evere et au pont du square Hoedemaekers.</p>	
Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD	
<p>Le programme du CQD s'inscrit de manière très cohérente avec les objectifs et actions prévues par le PCD, en particulier concernant le développement d'espaces verts plus qualitatifs (square Hoedemaekers, place Kurth), le développement d'un pôle multimodal à la place Kurth, le développement de logements sur des dents creuses dans des zones propices à la densification, l'ouverture à la diversité, les nombreux projets de cohésion sociale, le projet de propreté, l'équipement petite enfance, l'offre culturelle entre autres à destination de la jeunesse, le développement du noyau d'identité locale Notre-Dame/Conscience.</p> <p>Le projet de CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne la végétalisation de l'espace public (voiries) / voir projets de réserve) et le développement d'un équipement de soin/santé permettant l'accueil de médecins et/ou pour assurer la relève des médecins vieillissants.</p>	

Plans Particuliers d'Aménagements du Sol 11A et 13

Échelle

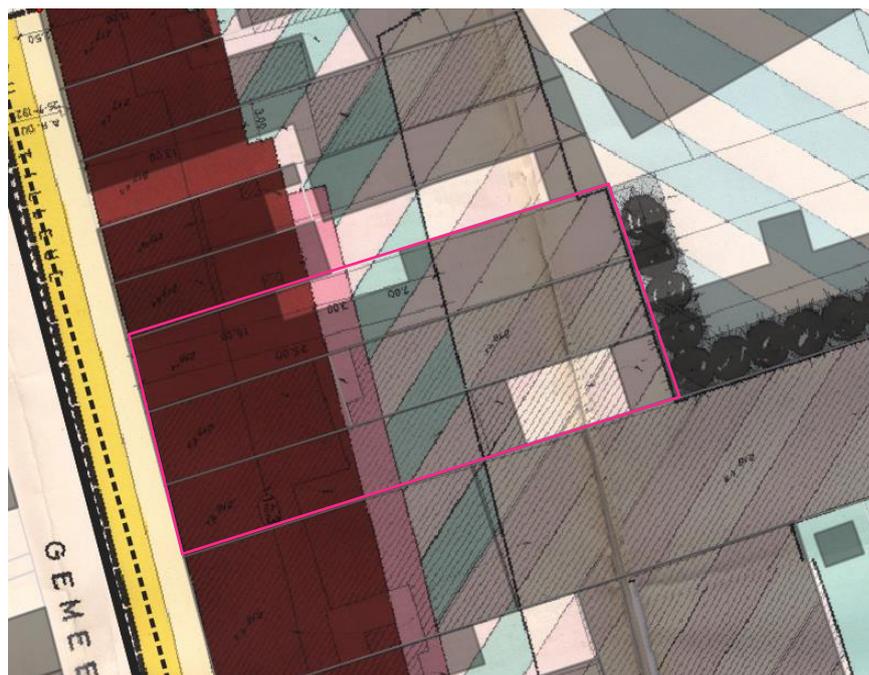
Commune

Objectifs pertinents pour le CQD

Les PPA 11A et 13 sont d'application dans la zone du CQD.

Aucune opération du projet de programme n'est concernée par le PPA13 mais le projet de logements et cantine est localisé au sein du PPA11A. Il devra donc s'y conformer.

Le PPA prévoit une zone de constructions d'habitation fermée sur 15 m de profondeur, puis une zone de 3m de profondeur pour la construction d'annexes, et enfin une zone de 7m comme « zone d'artisanat I ». Le reste des parcelles (~15m) est repris en « zone d'artisanat II » :



	ZONE DE CONSTRUCTIONS D'HABITATION FERMÉE ZONE VOOR AANEENGESLOTEN WONINGBOUW
	ZONE DE CONSTRUCTIONS EN ANNEXE ZONE DER BIJGEBOUWEN
	ZONE ARTISANALE I NIJVERHEIDSZONE I
	ZONE ARTISANALE II NIJVERHEIDSZONE II

Les prescriptions des zones artisanales ne mentionnent pas si un équipement peut y prendre place. La prescription générale 0.7 du PRAS autorisant le développement d'équipements d'intérêt collectif dans toutes les zones, le développement d'équipement pourrait y être autorisé.

Les gabarits maximums autorisés à rue sont de 1 à 3 étages. Pour les annexes, les bâtiments peuvent avoir une hauteur maximale de 3,7 m et pour les bâtiments localisés en zone d'artisanat, les hauteurs n'étant pas mentionnées, les bâtiments sont limités au rez-de-chaussée.

Les bâtiments à rue devront par ailleurs présenter maximum 1 à 3 niveaux et une toiture à versants

Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Le projet de logements et cantine sera cadré par le PPA11, toujours d'application. La cantine, située en intérieur d'îlot, dans la zone artisanale, elle ne pourra dépasser le rez-de-chaussée.

Conclusion

De manière générale, si on ne relève aucune incompatibilité entre les plans supérieurs hiérarchiquement et le projet de programme du CQD, on notera que pour nombre d'entre eux, aucune opération du programme n'y répond (ex : le PREC, PRPS, Masterplan Vélo, stratégie Good Food, PGE...).

Le programme s'inscrit par contre très bien dans le cadre du PRDD et du PCD, à l'exception de la végétalisation de l'espace public (voiries), non comprise dans le programme, et du développement d'un équipement de soin/santé permettant l'accueil de médecins et/ou pour assurer la relève des médecins vieillissants.

Le CQD pourrait par ailleurs aller plus loin en ce qui concerne le thème de la pollution sonore, par exemple via des projets restreignant la place de la voiture dans l'espace public. Certains projets développant de nouvelles sources de bruit potentielles, des propositions pour les limiter ont été formulées et intégrées dans les différentes fiches-projets concernées (équipements).

ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées. Les projets en réserve ont été traités dans des tableaux d'analyse à part du tableau général afin de ne pas « tromper » le lecteur, puisque ces projets ne se feront a priori pas (sauf si un projet prévu venait à tomber). De la même manière, les projets associés (aucun budget du CQD) n'ont pas été pris en compte, ces projets étant réalisés par ailleurs.

Des recommandations ont été formulées pour chaque projet et ont été directement intégrées dans les fiches projet du programme, dans la partie « recommandations ».

		Opérations bâties			Opérations espace public				Opérations socio-éco								BILAN	
		1.1 Espace multidisciplinaire	1.2 logements et équipement (cantine)	1.3 maison associative et accueil de l'enfance	2.1 square Hoedemaeckers	2.2 place Kurth multimodale	2.3 étude parvis	2.4 Axe conscience / notre-dame	3.1 élargir l'offre culturelle	3.2 diversité de l'esprit d'entreprise	3.3 café citoyen et plan d'eau	3.4 appel à projet connaître vos voisins	3.5 initiative citoyenne propreté	3.6 promotion good food	3.7 rénover & innover	3.8 communauté d'énergie		3.9 promenade des potagers - light
P O P & L O G	Adéquation offre / demande en logements																	
	Degré de soutenabilité de la densification																	
	Cohésion sociale																	
	Salubrité / biens à l'abandon																	

PROJETS EN RESERVE		R1 parcours paysager végétalisé	R2 logements pour familles	R3 promenade potager - large
P O P & L O G	Adéquation offre / demande en logements			
	Degré de soutenabilité de la densification			
	Cohésion sociale			
	Salubrité / biens à l'abandon			

Adéquation offre / demande et degré de soutenabilité de la densification

Un projet financé par le CQD prévoit du logement au sein de la zone, pour 6 familles. Un projet en réserve prévoit également le développement de 4 grands logements à destination des familles. L'enjeu relatif à ce critère était de diversifier le parc actuel pour permettre l'installation de familles avec enfants. Les projets prévus vont donc en ce sens, même s'ils représentent finalement assez peu de logement au total. L'impact général du programme est donc faible mais positif.

L'enjeu relatif à la soutenabilité de la densification était de ne pas densifier le quartier (uniquement quelques logements en dent creuse) mais plutôt de veiller à améliorer le cadre de vie de la population (qualité des espaces verts, diversification de l'offre en équipements...). Le programme répond assez bien à cet enjeu : amélioration des places Kurth et Hoedemaeckers, développement de lieux d'accueil pour les associations et de nouveaux équipements sportifs et pour la petite enfance.

Le choix préférentiel s'est porté sur le développement de logements à la rue du Tilleul car ils sont déjà propriété communale, mais la localisation des logements prévus en réserve répond mieux à la soutenabilité de la densification (proximité des TC, des commerces, des espaces verts actuels et à venir). Le type de logement (accès à la propriété sous conditions ou non) n'est pas mentionné dans les projets, bien que cette caractéristique (peu de propriétaires occupants) ait été soulevée comme enjeu au stade du diagnostic.

Cohésion sociale

De nombreux projets visent au renforcement de la cohésion sociale, principalement via les actions socio-économiques, l'amélioration des conditions de déplacement et séjour dans les espaces publics et le développement d'espaces pour des activités, qui devraient favoriser les rencontres et interactions entre les différents habitants du quartier. Ces projets vont dans le sens des enjeux mis en lumière par le diagnostic, à savoir de permettre aux initiatives existantes de se consolider et de s'amplifier.

L'objectif de pouvoir cibler un public intergénérationnel et multiculturel est finalement peu abordé dans les fiches-projets. Une recommandation générale est de garder en tête cet enjeu spécifique lors de la mise en œuvre du programme.

Salubrité / biens à l'abandon

Le projet visant l'aide à la rénovation de bâtiments/logements va dans le sens de cet enjeu, l'isolation étant ici une question de salubrité des logements et pas uniquement d'énergie. Le peu de propriétaires occupants est néanmoins un frein potentiel, ce qui est à garder en tête lors de la mise en œuvre de ce projet.

Emploi

On peut estimer que le déploiement des activités associatives au sein des nouveaux équipements disponibles, ainsi que l'encadrement des projets de rénovation et de communauté d'énergie, permettront de générer quelques emplois au sein du quartier. Indirectement, des projets de rénovation et de construction de bâtiments/espaces publics créent de l'activité économique et participent à la création potentielle d'emplois. Les recommandations sont que, pour ces projets, le recrutement local soit favorisé.

L'emploi étant une problématique globale difficilement impactée fortement et durablement par des « petits » programmes de rénovation urbaine, le CQD va dans le bon sens, même si son impact reste très limité.

Mixité des fonctions

La mixité des fonctions était déjà très bonne, le développement de nouveaux espaces pour équipements va encore impacter positivement cette bonne mixité. Le projet de valorisation des axes Conscience/Notre-Dame ainsi que le projet socio-éco de valorisation de la diversité de l'esprit d'entreprise vont quant à eux dans le sens de valorisation de cette mixité.

		OPÉRATIONS BÂTIES			OPÉRATIONS ESPACE PUBLIC				OPÉRATIONS SOCIO-ÉCO									BILAN
		1.1 Espace multidisciplinaire	1.2 logements et équipement (cantine)	1.3 maison associative et accueil de l'enfance	2.1 square Hoedemaeckers	2.2 place Kurth multimodale	2.3 étude parvis	2.4 Axe conscience / notre-dame	3.1 élargir l'offre culturelle	3.2 diversité de l'esprit d'entreprise	3.3 café citoyen et plan d'eau	3.4 appel à projet connaitre vos voisins	3.5 initiative citoyenne propreté	3.6 promotion good food	3.7 rénover & innover	3.8 communauté d'énergie	3.9 promenade des potagers - light	
E C O	Emplois																	
	Mixité des fonctions																	

PROJETS EN RESERVE		R1 parcours paysager végétalisé	R2 logements pour familles	R3 promenade potager - large
E C O	Emplois			
	Mixité des fonctions			

Équipements

		OPÉRATIONS BÂTIES			OPÉRATIONS ESPACE PUBLIC				OPÉRATIONS SOCIO-ÉCO								BILAN		
		1.1 Espace multidisciplinaire	1.2 logements et équipement (cantine)	1.3 maison associative et accueil de l'enfance	2.1 square Hoedemaeckers	2.2 place Kurth multimodale	2.3 étude parvis	2.4 Axe conscience / Notre-Dame	3.1 élargir l'offre culturelle	3.2 diversité de l'esprit d'entreprise	3.3 café citoyen et plan d'eau	3.4 appel à projet connaître vos voisins	3.5 initiative citoyenne propreté	3.6 promotion Good Food	3.7 rénover & innover	3.8 communauté d'énergie		3.9 promenade des potagers - light	
EQUIP	Accueil de l'enfance																		
	Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)																		

PROJETS EN RESERVE		R1 parcours paysager végétalisé	R2 logements pour familles	R3 promenade potager - large
EQUIP	Accueil de l'enfance			
	Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)			

Accueil de l'enfance

Un projet d'accueil de l'enfance est prévu au sein du programme, sans qu'il ne soit défini à l'heure actuelle. Pour rappel, l'enjeu est principalement l'accueil à la petite enfance (crèche ou halte), pour lequel la pression va se renforcer dans les années à venir, engendrée par la croissance du nombre d'enfants dans la Commune et l'arrivée de jeunes familles. Au vu des projections démographiques, la capacité d'accueil en maternelle et primaire, déjà sous pression, est aussi à tenir en compte.

Le programme aura donc un impact a priori positif, sans qu'il ne soit estimable à ce stade.

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Le projet de programme prévoit le développement d'infrastructures sportives, d'une cantine et de locaux à destination des associations, qui renforcent l'offre existante en équipements locaux. L'enjeu mis en lumière par le diagnostic est principalement le lien entre les infrastructures et les enjeux de cohésion sociale et de qualité de vie. Le projet sur le square de l'accueil va dans ce sens en ce qu'il intègre la rénovation de l'espace public attenant au nouveau bâtiment et propose des plusieurs salles de tailles variées à destination « locale ». La mise à disposition de locaux pour les associations locales du projet de maison associative permettra également à des associations visant la cohésion sociale de développer leurs activités.

Au vu du public existant et à venir, de la carence en cohésion sociale et dans une vision de quartier en transition, il est regrettable que la proposition de développer des équipements locaux de transition, tels que des équipements de revalorisation de biens (ressourcerie, repair café, babythèque, vélothèque), n'ait pas été intégrée dans les réflexions/le programme.

		OPÉRATIONS BÂTIES			OPÉRATIONS ESPACE PUBLIC				OPÉRATIONS SOCIO-ÉCO								BILAN	
		1.1 Espace multidisciplinaire	1.2 logements et équipement (cantine)	1.3 maison associative et accueil de l'enfance	2.1 square Hoedemaeckers	2.2 place Kurth multimodale	2.3 étude parvis	2.4 Axe conscience / notre-dame	3.1 élargir l'offre culturelle	3.2 diversité de l'esprit d'entreprise	3.3 café citoyen et plan d'eau	3.4 appel à projet connaitre vos voisins	3.5 initiative citoyenne propreté	3.6 promotion good food	3.7 rénover & innover	3.8 communauté d'énergie		3.9 promenade des potagers - light
C A D R E D E V I E	Espaces verts																	
	Alimentation durable																	
	Espace public et qualité du cadre de vie																	
	Repères symboliques et paysage urbain																	

PROJETS EN RESERVE		R1 parcours paysager végétalisé	R2 logements pour familles	R3 promenade potager - large
C A D R E D E V I E	Espaces verts			
	Alimentation durable			
	Espace public et qualité du cadre de vie			
	Repères symboliques et paysage urbain			

Espaces verts

Les projets relatifs au square Hoedemaeckers et à la place Kurth répondent à l'enjeu mis en lumière de valoriser les espaces verts existants en les diversifiant et en permettant une réelle appropriation et utilisation par les habitants de tous âges et genre. Le projet prévu pour le square Hoedemaeckers englobe un espace assez large autour de la maison communale mais qui sont déjà reconnus comme des espaces verts et n'auront dès lors pas d'impact sur la zone de carence en espaces verts publics. La qualité de l'espace existant sera par contre indéniablement améliorée. La place Kurth n'étant pas actuellement considérée comme un espace vert mais comme un espace public végétalisé, l'enjeu sera d'assurer que ses caractéristiques permettent de le considérer comme tel et qu'il participe à réduire la carence dans cette partie du quartier.

Alimentation durable

Cette thématique peu présente au sein du périmètre n'est également que peu traitée par les projets : une fiche de promotion de la démarche good food est prévue dans les projets socio-économiques mais les autres projets, tels que la cantine, l'horeca prévu dans l'espace multidisciplinaire ou la guinguette du square Hoedemaeckers ne devront pas spécifiquement viser ce but. Par ailleurs, les projets 3.9 ou R3 visent plus la mise en valeur visuelle des potagers que la sensibilisation à l'alimentation durable ou l'accès élargi aux potagers à la population.

Espace public et qualité du cadre de vie

Un des grands enjeux mis en lumière par le diagnostic est la faible qualité de l'espace public et du cadre de vie des habitants du quartier et le manque de possibilité de réappropriation. Les projets d'abord de l'espace multidisciplinaire, du square Hoedemaeckers, de la place Kurth, espaces actuellement en mauvais état général, de l'axe Conscience/Notre-Dame et de la promenade des potagers, moins problématiques, vont dans ce sens. Le réaménagement de ces espaces permettra de développer des lieux de rencontre, l'activation de l'espace public à destination de publics variés visant une amélioration de la cohésion sociale par la mixité des usages et usagers.

Il est regrettable que le projet de parcours paysager et le réaménagement plus global de la promenade des potagers soient passés en projet de réserve, en ce qu'ils amélioreraient fortement la situation. Il en va de même pour l'étude pour le réaménagement du parvis, qui mènera peut-être également à une amélioration, mais sans assurance de le voir mis en œuvre.

L'impact du projet de programme est donc positif mais pourrait être plus important si des moyens supplémentaires étaient accordés au développement de projets impactant.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Le développement d'une identité au quartier était un point d'action du CQD identifié dans le diagnostic, en ce que cette partie de la Commune manque de lieux identitaires et reconnus comme tels par les riverains. En ce sens, les projets de revalorisation du square Hoedemaeckers et des avenues Notre-Dame et Conscience impactent positivement ce critère, en mettant en valeur ces 2 lieux clefs du périmètre. Le projet de redéveloppement de la place Kurth, une des portes d'entrées sur le quartier est également bénéfique pour cet enjeu, ainsi que l'espace multidisciplinaire situé sur le square de l'accueil, à une autre entrée du quartier. Les potagers, éléments locaux notables, seront également mis en valeur, plus ou moins fortement selon le projet finalement financé.

Les impacts du projet de programme sur ce critère sont donc importants et positifs.

		OPÉRATIONS BÂTIES			OPÉRATIONS ESPACE PUBLIC				OPÉRATIONS SOCIO-ÉCO									BILAN
		1.1 Espace multidisciplinaire	1.2 logements et équipement (cantine)	1.3 maison associative et accueil de l'enfance	2.1 square Hoedemaeckers	2.2 place Kurth multimodale	2.3 étude parvis	2.4 Axe conscience / notre-dame	3.1 élargir l'offre culturelle	3.2 diversité de l'esprit d'entreprise	3.3 café citoyen et plan d'eau	3.4 appel à projet connaitre vos voisins	3.5 initiative citoyenne propreté	3.6 promotion good food	3.7 rénover & innover	3.8 communauté d'énergie	3.9 promenade des potagers - light	
E N V I	Cycle de l'eau et maillage bleu																	
	Changements climatiques et résilience																	
	Faune et flore et maillage vert																	
	Sols, sous-sols																	
	Pollution de l'air																	
	Confort acoustique et vibratoire																	
	Energie																	
	Ressources																	

PROJETS EN RESERVE		R1 parcours paysager végétalisé	R2 logements pour familles	R3 promenade potager - large
E N V I	Cycle de l'eau et maillage bleu			
	Changements climatiques et résilience			
	Faune et flore et maillage vert			
	Sols, sous-sols			
	Pollution de l'air			
	Confort acoustique et vibratoire			
	Energie			
	Ressources			

Cycle de l'eau, maillage bleu, changement climatique et résilience

Le diagnostic a mis en lumière que les questions de cycle de l'eau, de faune et flore, de sols et de changements climatiques sont, avec la qualité des espaces verts et des espaces publics, les plus gros enjeux auxquels le quartier fait face et auxquels le CQD devrait répondre. La place de la voiture dans l'espace public était ainsi mise en évidence comme un levier d'action pour améliorer ces critères.

Spécifiquement pour l'eau, la forte imperméabilisation du quartier et son impact sur les zones situées juste en aval ont été mis en évidence comme étant des améliorations à apporter au quartier.

Spécifiquement pour la résilience, la forte minéralisation et le nombre important de toitures plates en roofing influençant fortement l'effet îlot de chaleur était mis en résonance avec la précarité du quartier comme un enjeu à traiter par le CQD.

En ce sens, les projets de réaménagement de la place Kurth et du square Hoedemaeckers prévoient une gestion intégrée des eaux pluviales visibles et une sensibilisation des passants à ce propos (entre autres ludicité en lien avec l'eau au square Hoedemaeckers), et une végétalisation en complément des autres activités prévues sur ces espaces. La place Kurth souffrant fortement de l'effet îlot de chaleur, ce projet spécifique aura un impact bénéfique sur ce critère. Le square Hoedemaeckers se verra amélioré mais il est déjà actuellement une des zones les plus fraîches du quartier.

Deux projets brique (espace multidisciplinaire sur le square de l'accueil et maison associative) prévoient quant à eux la construction de nouveaux bâtiments sur des sols actuellement perméables (a priori 1252 m² d'emprise au sol), avec des impacts négatifs sur ces 2 critères.

Les projets d'aide à la rénovation (et l'innovation) étant du conseil et pas des subsides ou primes, il est fort probable qu'ils ne permettront pas de développer une meilleure gestion des eaux de pluie à l'échelle des parcelles privées ou une végétalisation des toitures plates (la fiche projet donne a priori la priorité à l'isolation).

Les impacts du programme sur ce critère sont donc en partie positifs et en partie négatifs.

Il est regrettable que 2 projets ayant un impact notable sur la gestion des eaux et la résilience (réaménagements de voiries pour le parcours végétalisé et la promenade des potagers) soient placés en réserve, limitant les probabilités qu'ils soient effectivement mis en œuvre. De même, le projet d'amélioration des axes Conscience/Notre-Dame pourrait revoir la place de la voiture dans l'espace public (stationnement) au profit de la végétation et de la gestion des eaux pour améliorer ces critères. L'étude sur le parvis pourrait aboutir à une amélioration par rapport à ces critères mais la mise en œuvre du projet n'est pas assurée.

Faune et flore, maillage vert

Le diagnostic a mis en lumière que les questions de cycle de l'eau, de faune et flore, de sols et de changements climatiques sont, avec la qualité des espaces verts et des espaces publics, les plus gros enjeux auxquels le quartier fait face et auxquels le CQD devrait répondre. La place de la voiture dans l'espace public était ainsi mise en évidence comme un levier d'action pour améliorer ces critères.

Spécifiquement pour la faune et la flore, la faible qualité végétale et d'accueil de la biodiversité des espaces existants (à l'exception des potagers) a été mise en lumière, ainsi qu'une nécessité de modifier la gestion des arbres en voirie.

Le projet de la place Kurth va en ce sens, en ce qu'il intègre les recommandations faites par l'étude menée pour le parcours végétalisé (dont il est le 1^{er} maillon). Le projet de réaménagement du square

Hoedemaeckers prévoit la végétalisation mais ne précise pas que l'accueil de la biodiversité est un objectif du projet. Comme pour les critères ci-dessus, les projets brique programmant la construction sur des parcelles non-bâties, situées en zone de liaison du réseau écologique ou à proximité, même si elles ne sont pas aménagées de manière qualitative dans la situation actuelle, auront un impact négatif sur ce critère. Les mêmes remarques peuvent être faites concernant les 2 projets en réserve, le projet d'amélioration des axes Conscience/Notre-Dame et l'étude sur le parvis.

Sols/sous-sols

Le diagnostic a mis en lumière que les questions de cycle de l'eau, de faune et flore, de sols et de changements climatiques sont, avec la qualité des espaces verts et des espaces publics, les plus gros enjeux auxquels le quartier fait face et auxquels le CQD devrait répondre. La place de la voiture dans l'espace public était ainsi mise en évidence comme un levier d'action pour améliorer ces critères.

Spécifiquement pour les sols, la forte imperméabilisation du quartier et l'enjeu de récupérer de la pleine terre et une qualité pour les sols existants a été mis en avant.

Le projet de la place Kurth va en ce sens, en ce qu'il intègre les recommandations faites par l'étude menée pour le parcours végétalisé (dont il est le 1^{er} maillon). Son impact sera néanmoins limité puisque les lignes de la STIB continueront à emprunter les 2 voiries longeant cette placette, limitant les possibilités de prévoir des projets de désimpermeabilisation. La fiche-projet du square Hoedemaeckers ne parle quant à elle pas des enjeux relatifs à ce critère. Comme pour les critères ci-dessus, les projets brique programmant la construction sur des parcelles non-bâties auront un impact négatif sur ce critère. Les mêmes remarques peuvent être faites concernant les 2 projets en réserve, le projet d'amélioration des axes Conscience/Notre-Dame et l'étude sur le parvis.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais ils vont dans la bonne direction : sensibilisation et favorisation des modes de transports actifs à la place Kurth, aide à la rénovation de bâtiments donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux... sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements et d'équipements sur des terrains actuellement vides augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement.

Confort acoustique et vibratoire

La diminution du bruit du trafic routier est un réel enjeu mis en avant par le diagnostic, en ce qu'il est la seule marge de manœuvre pour diminuer les nuisances dans ce quartier fort bruyant (les autres sources de bruits étant les avions, les transports en commun et le train). Seuls les projets en réserve vont réellement en ce sens (apaisement de voiries). Le projet de la place Kurth vise à sensibiliser à l'usage de modes de transports alternatifs mais l'impact réel sur le bruit est peu mesurable.

Plusieurs projets visent par ailleurs la création d'équipements collectifs, parfois en intérieur d'îlot, et sont susceptibles de créer de nouvelles formes de nuisances sonores. C'est un point d'attention important à prendre en compte afin d'éviter d'éventuels conflits avec les habitations à proximité.

Énergie

La rénovation énergétique est un enjeu mis en lumière par le diagnostic pour l'ensemble des bâtiments du quartier (isolation des toitures, façades, installations de systèmes de chauffage performants...). La sensibilisation des propriétaires aux obligations à venir mais également aux mécanismes de soutien existants est un enjeu auquel répond le projet de programme du CQD, en ce qu'il propose un projet de sensibilisation et soutien aux riverains pour la rénovation de leurs biens, et un autre projet de création de communauté d'énergie. Le fait qu'une proportion peu élevée de logements sont occupés par leur(s) propriétaire(s) est un élément à garder en tête pour la mise en œuvre de ces projets.

Le projet de rénovation de logements sur la rue du Tilleul est également positif pour ce critère.

Ressources

D'une part les nouveaux bâtiments et activités créés impliqueront de nouveaux déchets et d'importants flux de matériaux entrants et sortant lors des chantiers. D'autre part, les rénovations prévues ou favorisées permettront d'isoler et réduire les consommations actuelles.

Plusieurs projets prévoient des installations temporaires. L'origine, l'usage et l'enlèvement des matériaux au sein de ces projets est à garder à l'œil pour éviter un impact négatif sur ce critère.

Une opération socio-économique traite par ailleurs de la propreté, élément spécifique inclus dans ce critère.

		OPÉRATIONS BÂTIES			OPÉRATIONS ESPACE PUBLIC				OPÉRATIONS SOCIO-ÉCO								BILAN	
		1.1 Espace multidisciplinaire	1.2 logements et équipement (cantine)	1.3 maison associative et accueil de l'enfance	2.1 square Hoedemaeckers	2.2 place Kurth multimodale	2.3 étude parvis	2.4 Axe conscience / notre-dame	3.1 élargir l'offre culturelle	3.2 diversité de l'esprit d'entreprise	3.3 café citoyen et plan d'eau	3.4 appel à projet connaitre vos voisins	3.5 initiative citoyenne propreté	3.6 promotion good food	3.7 rénover & innover	3.8 communauté d'énergie		3.9 promenade des potagers - light
M O B	Accessibilité des transports en communs																	
	Circulation motorisée																	
	Vélo																	
	Piétons / PMR																	
	Alternatives à l'automobilité																	

PROJETS EN RESERVE		R1 parcours paysager végétalisé	R2 logements pour familles	R3 promenade potager - large
M O B	Accessibilité des transports en communs			
	Circulation motorisée			
	Vélo			
	Piétons / PMR			
	Alternatives à l'automobilité			

Transports en commun

La bonne desserte en transport en commun se verra impactée positivement par le réaménagement (et mise en accessibilité) de 2 arrêts prévus dans les projets du CQD (place Kurth et square Hoedemaeckers).

Circulation motorisée

Les enjeux relatifs à la circulation motorisées sont de diminuer le trafic de transit avenue Conscience, en accord avec les principes du plan Good Move, et de récupérer de l'espace public (stationnement) au profit d'autres usages, pour le cadre de vie et la résilience du quartier. Seuls les projets en réserve vont réellement en ce sens (apaisement de voiries).

Vélo

Les enjeux relatifs à ce critère et mis en lumière par le diagnostic sont le développement d'infrastructures/équipements de déplacement pour les cyclistes (aménagement des avenues assez larges pour accueillir une piste cyclable voir au moins un marquage, développement de rues cyclables sur les parcours où les voiries sont plus étroites) mais également pour le stationnement (en voirie mais aussi sécurisé hors voirie, par exemple l'un ou l'autre box de garages).

Le projet de la place Kurth prévoit le développement d'un pôle multimodal faisant la part belle aux vélos et aura un impact positif sur ce critère par rapport aux enjeux. De même, le développement d'arceaux voire de marquages sur les axes Notre-Dame/Conscience vont dans le bon sens. En ce qui concerne le déplacement, seuls les projets en réserve intègrent réellement une amélioration relative à la circulation en vélo.

Le projet du square Hoedemaeckers ne prévoit pas spécifiquement d'intégration de stationnement vélo/vélo cargo. Aucun autre projet n'intègre du stationnement (à l'exception probablement de la place Kurth), que ce soit en voirie ou hors voirie.

Piétons/PMR

L'enjeu pour ce critère est l'amélioration des conditions de déplacement pour les PMR, public grandissant dans le quartier. L'amélioration prévue de l'accessibilité des arrêts de transport en commun dans 2 projets va dans ce sens (place Kurth et square Hoedemaeckers). La réfection de ces espaces publics sera également positive pour les déplacements piétons. Pour le reste, seuls les projets en réserve vont dans le sens d'une réelle amélioration de la qualité des déplacements.

Alternatives à l'automobile

Le projet de pôle multimodal à la place Kurth va dans le sens de la promotion des modes de déplacement actifs. Le développement d'alternatives à la mobilité motorisée sur la place (Villo, Cambio) ne fait pas partie du programme du projet, même si elle est recommandée.

Conclusion

D'une manière générale, on observe que les grands enjeux mis en lumière par le diagnostic (à savoir, la faible qualité des espaces publics et des espaces verts, la domination de la voiture dans l'espace public (stationnement et largeur de voirie) au détriment des qualités environnementales du quartier, de la résilience et du cadre de vie (taux important de minéralisation, végétation pauvre, manque de gestion des eaux) ainsi que la faible qualité énergétique des logements et le peu de confort pour le déplacement et le stockage des vélos) ont été pris en compte de manière partielle : en ce qui concerne les espaces verts et les espaces publics, le projet de programme devrait avoir un impact positif et améliorer la situation, mais en ce qui concerne les aspects environnementaux du quartier, le projet de programme les traite de manière plutôt superficielle et ces enjeux ne sont pas vraiment rencontrés par le projet de programme. Le programme a des impacts positifs sur plusieurs critères, mais qui ne sont par ailleurs peu ou pas problématiques en situation actuelle. Enfin, il est regrettable que les projets R1 et R3 soient passés en réserve, car leurs impacts sont notables pour un ensemble de critères, problématiques en situation existante.

Globalement, les incidences du CQD sont positives et assez locales, sur l'ensemble des critères étudiés. Les opérations socio-économiques auront un impact variable selon la manière dont elles sont mises en œuvre et à quel point elles parviendront à réellement mobiliser les différents profils de la population locale. De manière générale, les recommandations, émises lors de l'analyse RIE des projets au regard des différents critères, ont été intégrées dans la partie « recommandations durabilité » des fiches, ce qui n'assure pas toujours leur prise en compte lors de la mise en œuvre des projets (il aurait été préférable que certaines d'entre elles fassent partie du programme même des projets).

Une remarque générale peut être formulée concernant le suivi environnemental continu lors de la phase de concrétisation du programme : plusieurs outils d'évaluation, de monitoring et d'action environnementale ont été développés par Bruxelles Environnement et permettront de travailler à atteindre des objectifs environnementaux ambitieux. Parmi ces outils, on peut citer le CBS+ (coefficient de potentiel de Biodiversité par Surface), l'IQSB (l'indice de Qualité des Sols Bruxellois), le TOTEM (Tools to Optimise the Total Environmental impact of Materials)... Ces outils peuvent être utilisés pour les différents acteurs aux différents moments de la réalisation du programme. Bruxelles Environnement et ses différents facilitateurs peuvent être contactés pour une aide à leur propos, ou plus généralement lors de la mise en œuvre des projets (études ou chantiers).